

TACTIS



ETUDE DU POTENTIEL ET CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT DES TIERS-LIEUX A L'ECHELLE DU SUD MEURTHE-ET-MOSELLE

RAPPORT D'ETAPE 1 REPERAGE ET ANALYSE DETAILLEE DES PROJETS ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Fait à Vincennes, le 2 juin 2020

TACTIS



43 rue des Meuniers
94300 Vincennes - France



+33.1.49.57.05.05



contact@tactis.fr

SOMMAIRE

1.	Liminaire	3
1.1.	Lorsqu'on fait référence à la notion de tiers-lieux, de quoi parle-t-on exactement ?	3
1.2.	La constitution d'une « typologie » de tiers-lieux partagée pour les besoins de l'étude	5
2.	Présentation de la démarche	9
2.1.	Une démarche portée par la Multipole Nancy Sud Lorraine	9
2.2.	L'intégration des enjeux des tiers-lieux dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud 54	10
3.	Recensement de l'ensemble des Tiers-lieux sur le Sud 54	14
3.1.	Des initiatives tiers-lieux qui émergent sur l'ensemble du territoire de la Multipole	14
3.2.	Une dynamique tiers-lieux qui concerne tous les epci du SUD 54	17
4.	Analyse de la dynamique territoriale des tiers-lieux sur le Sud 54	20
4.2.	La dynamique des Tiers-lieux d'Activités sur le territoire	22
4.3.	La dynamique des tiers-lieux d'innovation sur le territoire	29
4.4.	La dynamique des tiers-lieux sociaux sur le territoire	34
4.5.	La dynamique des Tiers-lieux culturels sur le territoire	46
5.	Mise en perspective avec l'état des dynamiques nationales et européennes	53
5.1.	Les dynamiques nationales en faveur du développement des usages	53
5.2.	Les dynamiques européennes en faveur du développement des usages	55
6.	Premiers éléments de conclusion : un besoin de mise en cohérence des initiatives de tiers-lieux	56
6.1.	Le rôle des acteurs publics sur le territoire : un potentiel perçu mais un difficile passage à l'opérationnel	56
6.2.	Un besoin de mise en cohérence comme premier pas vers une politique des tiers-lieux à l'échelle DU SUD 54	59
6.3.	Des dispositifs à prendre en compte dans la crise du Covid-19 et la relance de l'économie à amorcer par les collectivités publiques	62
7.	Annexes	63
7.1.	Vade-mecum des bonnes pratiques : Comment monter un tiers-lieu ?	Erreur ! Signet non défini.
7.2.	Projet de creation d'un centre de ressource	Erreur ! Signet non défini.
7.3.	Glossaire	63
7.4.	Recensement des tiers-lieux sur le territoire	64

1. Liminaire

S'appuyant sur les orientations du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) visant à renforcer le maillage du territoire en équipements, commerces et services en consolidant les polarités existantes, notamment les bourgs-centres, le Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine a souhaité engager une « **étude du potentiel et conditions de développement des tiers-lieux à l'échelle du Sud Meurthe-et-Moselle** ».

Dans cette démarche, les tiers-lieux sont envisagés **prioritairement dans une approche de développement économique mais avec une définition large** : des espaces d'activités mixtes et ouverts permettant le travail partagé, le télétravail, la rencontre et l'échange entre acteurs, favorisant la créativité et l'innovation sociale, offrant des services à différents publics (salariés, entrepreneurs, personnes en formation, associatifs, particuliers...), notamment des services numériques de proximité.

Le présent rapport d'étape 1 présente un travail de recensement et de catégorisation des tiers-lieux existants ou en projets sur le territoire du **Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine**. Il expose la méthode et les conclusions de ce premier travail s'inscrivant dans la réflexion de **construction d'une stratégie commune de développement de tiers-lieux sur le territoire**.

En effet, la Multipole, espace de dialogue singulier entre 13 intercommunalités du Sud Meurthe-et-Moselle, entend évoluer dans ce projet à deux échelles :

- ◆ **Une échelle « macro »**, dans laquelle le Syndicat mixte se positionne en acteur transversal, porteur d'une stratégie et structurant des politiques publiques à l'échelle du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) ;
- ◆ **Une échelle plus « locale »**, où le syndicat, en lien direct avec son rôle de mise en œuvre du SCoT Sud 54, s'adapte aux **particularités territoriales de ses membres** (1 métropole, 3 pôles urbains d'équilibre, 3 agglomérations-relais, 1 pôle urbain et 13 bourgs de proximité) en leur fournissant des **boîtes à outils et prestations adaptées à leur dynamiques territoriales** (pôles urbains, polarités ou communes rurales), profil socio-économique (type de population, type de besoins et de services) ou enfin à la maturité des projets en cours de réflexion.

1.1. LORSQU'ON FAIT REFERENCE A LA NOTION DE TIERS-LIEUX, DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT ?

A l'origine la notion de « tiers-lieu » a été construite par le sociologue américain Ray Oldenburg, dans un ouvrage paru en 1989, « The Great, Good Place » pour définir des lieux hybrides en ville : « **Des lieux qui ne relèvent ni du domicile, ni du travail. Des lieux hybrides qui se situent entre l'espace public et l'espace privé, contribuant ainsi au développement économique et à l'activation des ressources locales** ».

Si pendant longtemps les tiers-lieux de fabrication numérique ont été considérés en France comme l'apanage des grands centres urbains, **ils ont depuis fait largement la démonstration de leur rôle pour régénérer des territoires ruraux et ancrer de nouvelles formes d'innovation et de développement, en dehors des contextes métropolitains**.

Pour contribuer à la réduction des déplacements domicile-travail et accompagner une transition énergétique en développant une économie résidentielle susceptible de répondre au besoin de revitalisation des zones rurales, centre-bourgs et les espaces périurbains, nombre de collectivités, à l'instar de la Région Nouvelle-Aquitaine¹ ont inscrit le développement des lieux de coworking dans leurs priorités.

¹ 173 espaces créés depuis le lancement du 1^{er} AMOI en 2011. Voir le panorama des tiers-lieux 2019 : <https://bit.ly/2z3Q2ci>

C'est dans le même esprit que le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, avait confié le 19 Janvier 2018 une mission « Coworking, Travail, Entreprise, Numérique » à **Patrick Levy-Waitz**, président de la Fondation « Travailler autrement ». Il s'agissait pour ce dernier d'établir un diagnostic sur les espaces de coworking afin d'identifier les modèles les plus adaptés aux territoires et les modèles économiques les plus performants en lien avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui avait engagé un important travail de soutien à l'innovation sociale dans les territoires.

Au terme de cette mission, Patrick Levy-Waitz soulignait dans le rapport² « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » rendu au ministre en septembre 2018 quatre constats qui dépassent largement le cadre initialement dévolu aux espaces de coworking pour contribuer à la lutte contre les fractures territoriales :

- **Premier constat**, *si le mouvement des tiers-lieux est avant-gardiste, il n'est pas pour autant le phénomène alternatif, marginal, et peu significatif que nous imaginions. L'étude en avait dénombré plus de 1800...*
- **Deuxième constat**, *ces tiers-lieux sont hybrides et multiformes, ils se caractérisent par une étonnante diversité. Partout, même si cela se traduit de manière inégale avec un niveau de maturité différent, les tiers-lieux portent des dynamiques économiques et sociales et s'avèrent certainement plus structurants pour leur territoire d'implantation, et pour l'ensemble du territoire français, que nous l'avions imaginé...*
- **Troisième constat**, *les tiers-lieux nous sont clairement apparus comme des points de convergence qui préfigurent les nouvelles manières de travailler, explorent les voies de la créativité et de l'innovation, épousent les besoins de la jeunesse, intéressent et irriguent les entreprises. Dans les tiers-lieux, on hybride les activités et on croise les compétences. Des actifs qui ne se côtoyaient pas ou peu - salariés, entrepreneurs, travailleurs indépendants, artisans se retrouvent...*
- **Quatrième constat**, *en contribuant à développer des activités de proximité et à encourager les circuits courts, le partage et la réutilisation des ressources, le recyclage et la frugalité, ces espaces collectifs posent aussi les bases d'un nouveau monde où la transition écologique se trouve de fait, accélérée par la transition numérique en cours. Dans la foulée, et par nécessité, ils réinventent le lien entre public et privé en proposant de nouveaux modèles de coopération et des modalités partenariales inédites.*

Au-delà, le rapport de **Patrick Levy-Waitz** a mis en évidence la fragilité de **la dynamique tiers-lieux qui doit être accompagnée pour favoriser l'accélération de leur implantation et garantir surtout les conditions de leur pérennité**. Aussi pour accélérer la dynamique en cours et faire émerger des lieux « ressource » sur les territoires, le gouvernement a lancé en Juin 2019 un programme interministériel sur les tiers-lieux, dotés de moyens spécifiques (45 millions d'euros) mobilisables au travers d'un Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabriques de territoire » visant à soutenir 300 projets structurants :

- ➔ 150 « Fabriques de Territoire » situées hors des grands centres urbains ;
- ➔ 150 « Fabriques de Territoire » situées en Quartiers Prioritaire de la Ville dont 30 « Fabriques Numériques ».

Le projet de « Fabrique des possibles » déposé par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy est aujourd'hui labellisé « Fabrique Numérique de territoire » et à ce titre bénéficie de 100 000 € de financement supplémentaire en plus de la prise en charge du fonctionnement à raison de 50 000 € par an sur 3 ans, le temps de trouver son équilibre économique. Nous reviendrons dans le rapport sur cette labellisation qui ouvre des perspectives intéressantes en matière de soutien aux politiques publiques en faveur des projets d'inclusion numérique sur le territoire.

Enfin, si le territoire métropolitain de Nancy, avec son écosystème « tech » d'innovation et de startups, ses sites d'enseignement et de recherche, sa densité, sa diversité sociale et fonctionnelle et ses multiples aménités, produit indéniablement une série d'externalités positives essentielles au fonctionnement et à l'attractivité des tiers-lieux, il est tout aussi démontré qu'un bon maillage des talents et des ressources dans les zones périurbaines, rurales ou dans les agglomérations relais **permet l'émergence de tiers-lieux en capacité collective d'innover dans des registres variés et de façon parfois inattendue**.

² <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>

Si aujourd'hui, les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services, des espaces physiques pour faire ensemble, qui contribuent à la vitalité de tous les territoires (ruraux, péri urbains, urbains, quartiers de la politique de la ville...) tout le monde s'accorde à dire que leur succès dans le temps suppose de réunir préalablement sur un territoire donné les **quatre éléments fondateurs suivants** : un **lieu**, une **communauté**, un **animateur** et des **ressources** partagées.

1.2. LA CONSTITUTION D'UNE « TYPOLOGIE » DE TIERS-LIEUX PARTAGÉE POUR LES BESOINS DE L'ÉTUDE

1.2.1. Un cadre de référence national : l'AMI Fabrique des territoires et le « rapport coworking »

En Janvier 2018 le Ministère de la Cohésion des Territoires a missionné Patrick Levy-Waitz, Président de la Fondation Travailler Autrement, pour établir un diagnostic et faire des propositions d'actions sur les thèmes du coworking et des tiers-lieux dans les territoires fragiles. L'objectif de la Mission Coworking était d'évaluer la capacité et le potentiel des tiers-lieux, espaces de travail collaboratif, à porter la création d'activités dans les territoires, sur fond de déploiement des infrastructures numériques très haut débit et de transformation du travail.

Le rapport a permis de mettre en lumière une vraie dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. Ces tiers-lieux sont portés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire. **C'est un véritable potentiel de reconquête économique des territoires, épousant les évolutions les plus récentes de notre société : le numérique, l'apprentissage « par le faire », le travail indépendant et les nouvelles pratiques créatives et collaboratives, la transition écologique.**

A la suite de la publication du rapport, le Gouvernement s'est engagé en juin 2019 pour soutenir les acteurs impliqués dans la dynamique des tiers-lieux, avec notamment le lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique des territoires », dont l'objectif était d'identifier et de soutenir 300 projets structurants pour le rayonnement des tiers-lieux dans les territoires.

Le présent travail de diagnostic et d'analyse se place donc en cohérence avec les notions, typologies et définitions reprises dans le programme gouvernemental « Nouveaux lieux, nouveaux liens » lancé dans le prolongement de la mission « Coworking, Travail, Entreprise, Numérique » confiée au président de la fondation « Travailler autrement ».

1.2.2. Une définition d'une notion protéiforme

En s'inspirant de la Région Grand-Est qui vient de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour soutenir le développement des tiers-lieux³ sur le territoire régional, **un tiers-lieu peut se définir comme un espace ouvert où des individus peuvent se réunir pour travailler, s'approprier des savoirs et/ou des compétences, pour se rencontrer ou simplement échanger de façon informelle.** Nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives, les tiers-lieux se sont développés grâce au déploiement du numérique partout sur le territoire.

Une définition⁴ large des tiers-lieux consiste à dire que **ce sont des espaces physiques pour faire ensemble** : coworking, micro-folie, campus connecté, atelier partagé, fab lab, living lab, hacker space, maker space, garage solidaire, social place, friche culturelle, maison de services au public... En effet il n'existe pas de caractéristiques précises inhérentes aux tiers-lieux : chacun a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Le point commun de telles initiatives est qu'elles permettent les rencontres informelles, les interactions et l'innovation sociale.

Ainsi, les tiers-lieux sont les lieux des transformations du travail, de la transition écologique, favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité. Ils sont ces nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives qui contribuent à la vitalité de nos territoires⁵.

³ <https://www.grandest.fr/appel-a-projet/ami-tiers-lieux/>

⁴ Voir les principales définitions dans le glossaire en annexe de la présente étude

⁵ Extrait de l'AMI national « Fabrique des Territoires »

1.2.3. Une typologie de tiers-lieux recouvrant des réalités différentes

Cette première étape de l'étude, centrée sur l'analyse des dynamiques territoriales, doit permettre de poser les bases d'une réflexion stratégique autour des tiers-lieux sur le territoire du Sud Meurthe et Moselle. Cela nécessite :

- De définir une classification des projets de tiers-lieux recensés sur le territoire
- De comprendre les dynamiques territoriales actuelles pour chaque famille de tiers-lieux
- Enfin, de qualifier les opportunités d'action des pouvoirs publics, notamment sous les prismes suivants :
 - o Les tiers-lieux comme outils d'aménagement du territoire
 - o Les relations publiques/privées autour des projets de tiers-lieux

Une série d'entretiens avec les acteurs du territoire et les porteurs de projets a permis d'identifier une grande partie des tiers-lieux existants et des initiatives en cours sur le territoire du sud Meurthe-et-Moselle (Cf. Annexe).

Aussi, pour classer les initiatives et les projets lancés sur le territoire de la Multipole et afin de garder une homogénéité avec les dynamiques en faveur des tiers-lieux conduites à la fois au niveau national ou sur le territoire régional du Grand-Est (Cf. supra) nous avons décidé de nous appuyer sur la typologie commune aux deux démarches qui catégorise l'offre en matière de tiers-lieux en 5 grands types :

Tiers-lieux d'activités*	Tiers-lieux d'innovation	Tiers-lieux sociaux	Tiers-lieux de service au public	Tiers-lieux culturels
Coworking	Fab Lab	Laboratoires citoyens,	Maisons de services aux publics,	Bibliothèques 3ème Lieu,
Creative house	Hack lab	Laboratoires de l'Économie sociale et solidaire,	Conciergeries solidaires,	Micro-folie
Startup Studio	Makerspace	Laboratoires de l'urbanisme social et temporaire	Espaces Publics Numériques	Quartier libre
Etc.	Living Lab	Etc.	Fabrique numérique de Territoire	Campus connecté
	Etc.		Lieux de médiation numérique et d'inclusion sociale	Lab de centres de culture scientifique,
			Etc.	Friches culturelles,
				Learning Centers,
				Etc.

* sont exclus les télécentres, les centres d'affaires, les hôtels d'entreprises, les pépinières et incubateurs d'entreprises. Nous analyserons néanmoins les synergies possibles voire les besoins d'accompagnement car des projets de (re)positionnement de pépinières en tiers-lieux d'activités sont en cours de réflexion.

Bien que, du fait de la nature même de la notion de tiers-lieux, ces catégories sont par principe évolutives (un tiers-lieu pouvant proposer différentes activités et faire évoluer son offre au fil du temps), elles proposent néanmoins une grille de lecture des offres qui se déploient sur l'ensemble du territoire et des besoins socio-économiques auxquelles elles répondent.

Aussi par souci d'homogénéité, nous reprenons ci-après les définitions partagées à la fois au niveau national et dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Région Grand-Est qui vient de lancer un appel à projet pour soutenir le développement des tiers-lieux sur le territoire régional :

- **Les tiers-lieux d'activités** : encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, ...) et le partage de valeurs qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

- **Les tiers-lieux d'innovation** : cherchent à stimuler les process d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur pour la conception et la réalisation d'objets (imprimantes 3D, découpe laser, etc.). Ils s'adressent notamment aux entrepreneurs, aux designers, aux associations, aux artistes, aux bricoleurs, aux étudiants qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

- **Les tiers-lieux sociaux** : reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services de découverte, de formation, d'apprentissage, d'accompagnement à l'usage du numérique, et d'autre part, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs par la constitution et l'animation de communautés.

- **Les tiers-lieux de services au public** : sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), améliorent la qualité du service public. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.
- **Les tiers-lieux culturels** : ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire. Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.

Le principal constat de l'étude est que le territoire comporte des tiers-lieux, établis ou en projet, de chacune des typologies énoncées plus haut. Les 26 entretiens menés (Cf. Cahier d'entretiens) font également ressortir une différence de perception autour de cette dynamique mais un intérêt croissant envers ces lieux pour de plus en plus d'acteurs publics. Aussi, ces dynamiques territoriales démontrent une grande diversité de porteurs de projets, d'ambitions et d'objectifs, qui sont une force pour le territoire, **à condition qu'ils puissent se soutenir les uns les autres.**

C'est pourquoi la grande majorité des acteurs interrogés, aussi bien représentants de collectivités que porteurs de projets, s'accordent à penser **qu'une stratégie globale et partagée par l'ensemble des acteurs est nécessaire pour développer des projets de tiers-lieux qui répondent efficacement aux besoins identifiés dans les différents territoires du Sud Meurthe et Moselle.**

En complément de la typologie arrêtée pour les tiers-lieux nous utiliserons dans nos analyses l'armature territoriale du SCOT⁶ réajustée pour les besoins de l'étude (Cf. 2.1.3) afin de pouvoir pleinement répondre aux attendus de la Multipole :

- Comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire en matière de tiers-lieux et espaces mixtes de travail partagés, de télétravail et de services ;
- Consolider une culture commune des démarches possibles de tiers-lieux entre les intercommunalités et acteurs du développement économique à l'échelle sud Meurthe-et-Moselle ;
- Estimer le potentiel théorique de télétravailleurs et entrepreneurs susceptibles d'être intéressés par une offre de tiers-lieux sur chaque intercommunalité, à partir notamment des données sur les mobilités domicile-travail et des informations recueillies auprès des entreprises ;
- Analyser les expériences de sites existants ou en cours d'étude afin d'en mesurer les atouts, faiblesses, dimensionnement et pertinence avec un souci de coordination entre les initiatives ;
- Analyser les opportunités de création de nouveaux Tiers-lieux ou de développement de sites existants pour chaque intercommunalité, notamment au sein des bourgs centres, et apporter des éléments d'aide à la décision aux collectivités ;
- Organiser les moyens d'accompagnement et de mise en réseau des initiatives, en proposant une « boîte à outils » aux territoires et établir un schéma de développement cohérent à l'échelle du territoire sud Meurthe-et-Moselle (éléments à intégrer au plan de mobilité rurale) ;
- Partager et valoriser les enseignements de cette étude à l'échelle régionale, notamment avec les territoires voisins à travers l'interSCOT du Sillon lorrain mobilisé sur les questions de nouvelles mobilités.

En synthèse : les grandes lignes directrices de l'étape de la mission d'étude :

- Les tiers-lieux sont définis comme **des outils de territoire** à disposition des acteurs publics et privés.
- Ils sont envisagés par la Multipole selon deux angles prioritaires, répondant aux enjeux du SCOT54 : **le développement économique et la gestion des mobilités**
- Toutefois, les tiers-lieux doivent aussi répondre aux **spécificités de chaque échelon de l'armature territoriale du SCOT** (agglomération, villes-relais, bassins industriels, bourgs centres, etc.) en s'adaptant aux besoins spécifiques qui y sont liés : développement économique et emploi, mobilités pendulaires, accès aux services et aux équipements, ruralité connectée...

L'analyse mettra en évidence les différentes modalités de portage et de gestion, les modèles économiques, le rôle que jouent les collectivités, les conditions de réussite, les modalités d'animation, les types d'activités pouvant être accueillies.

⁶ Rapport d'évaluation du SCOT Sud 54 : <https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/2019-11-rapport-scot-evaluation-vf.pdf>

2. Présentation de la démarche

2.1. UNE DEMARCHE PORTEE PAR LA MULTIPOLE NANCY SUD LORRAINE

2.1.1. La Multipole : un espace de dialogue et de coopération territoriale

Le [Syndicat mixte Nancy Sud Lorraine](#) (ou Multipole) regroupe les 13 intercommunalités du sud de la Meurthe-et-Moselle. Il met en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT Sud 54) et constitue un espace de dialogue et de coopérations territoriales, à l'échelle de ce grand bassin de vie, dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, du développement économique, du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement.

Le Schéma de cohérence territoriale Sud Meurthe-et-Moselle approuvé le 14 décembre 2013⁷, est un outil de planification qui fixe le cap pour les politiques publiques d'urbanisme, d'habitat, d'économie, de déplacements et d'environnement à l'échelle d'un grand bassin de vie de dimension métropolitaine, au cœur du Grand Est pour 25 années. Plus qu'un document d'urbanisme, le SCoT constitue un espace de coopération au service d'un projet de développement innovant et durable identifié sous l'appellation « Multipole Sud Lorraine ».

Le SCoT s'établit sur un grand bassin de vie sud meurthe-et-mosellan, qui permet de questionner nombre de thématiques sur un périmètre cohérent (mobilité, démographie, habitat, économie, consommation foncière...). Il a conduit à une prise de conscience des interrelations entre la Métropole, les autres pôles urbains et les territoires ruraux et périurbains environnants. Il a permis une sensibilisation et une acculturation aux enjeux d'un urbanisme plus durable (limitation de l'étalement urbain, préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers...). Le SCoT est en cela une scène essentielle de dialogue interterritorial.

2.1.2. Une démarche pleinement intégrée dans les réflexions du SCOT

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT a permis de définir un projet politique qui cherche à tirer parti des complémentarités territoriales avec notamment :

- Une ambition de développement économique rendue possible grâce au potentiel d'innovation, de culture, d'enseignement et de recherche du territoire ;
- Une ambition de développement social avec une valorisation des atouts urbains, périurbains et ruraux, et un renforcement de l'accès aux services en tout point du territoire ;
- Une ambition environnementale en organisant la réduction de la consommation du foncier (- 50%), en préservant la trame verte et bleue, et en mettant en valeur le potentiel agricole, sylvicole et naturel ;
- Une volonté de renforcer le maillage territorial et les équilibres entre les différents secteurs pour réduire les concurrences territoriales, en y répartissant mieux le développement résidentiel, l'emploi, les services et équipements en adéquation avec les fonctions qu'ils exercent.

Cette étude s'inscrit donc dans le prolongement des travaux du Syndicat mixte. Et plus particulièrement dans les **réflexions engagées par la Multipole pour favoriser une mobilité durable** (préparation d'un plan de mobilité rurale), avec pour perspective de développer des actions visant à limiter et réduire les besoins de déplacements.

Elle s'inscrit également dans une démarche de coopération en matière de développement économique entre les **intercommunalités du sud meurthe-et-mosellan** et doit constituer un temps fort pour partager les expériences et consolider une culture commune sur les questions de Tiers-lieux et le rôle que peuvent y jouer les collectivités, notamment dans les territoires périurbains et ruraux.

⁷ <https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/rapport-de-presentation-bd.pdf>

2.2. L'INTEGRATION DES ENJEUX DES TIERS-LIEUX DANS LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU SUD 54

À la suite de la loi du 07 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NoTRE) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de Meurthe-et-Moselle, le SCoT Sud54 compte aujourd'hui 13 intercommunalités, 435 communes et 561 515 habitants (Insee 2016).

L'armature urbaine du Sud54 s'organise autour de la Métropole du Grand Nancy et des trois pôles urbains d'équilibre de Pompey, Saint-Nicolas-Dombasle et de Neuves-Maisons ainsi que trois agglomérations relais (Pont-à-Mousson, Toul, Lunéville) et le pôle urbain de Baccarat. L'armature est complétée par treize bourgs centres.

2.2.1. Les caractéristiques de l'armature territoriale du SCoT Sud 54

Aussi, les tiers-lieux dans cette étude doivent être perçus comme des outils qui peuvent s'intégrer dans les réflexions sur les enjeux liés aux principales caractéristiques des niveaux de l'armature territoriale du Sud Meurthe et Moselle :

Caractéristiques principales des niveaux de l'armature territoriale du SCoT	
Pôle urbain métropolitain du Grand Nancy	<ul style="list-style-type: none"> - Premier pôle économique du Sud54 : porte plus des deux tiers des créations nettes d'emplois du territoire entre 2016 et 2018 - Poids de population dans le SCoT - Flux domicile-travail - Présence d'équipements de rang supérieur (national et international) - Concentration des Cadres des Fonctions Métropolitaines (CFM)
Agglomérations-relais	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité résidentielle avec une part importante de logement social - Pôle d'emplois supérieur à 10 000 emplois avec une dominante d'emplois publics - Équipements scolaires : collège et lycée d'enseignement général - Équipements administratifs (sous-préfecture, centre des impôts) - Patrimoine culturel de renom et équipements culturels tête de réseau - Gare unique et Autorité Organisatrice des Transports (AOT) - Grands équipements sportifs de rayonnement à l'échelle de bassin de vie - Hôpital de proximité avec service de chirurgie - Équipements commerciaux avec une zone de chalandise
Pôles urbains d'équilibres	<ul style="list-style-type: none"> - Une agglomération intercommunale dictée par le relief, les contraintes, l'histoire et le développement industriel - Centralité répartie sur plusieurs communes - Densité de population et diversité résidentielle - Pôle d'emplois supérieur à 5 000 emplois avec emplois industriels - Pôle commercial avec grande distribution - Densités d'équipements et réseaux d'équipements publics culturels et sportifs - Hôpitaux de proximité avec des spécialités en gériatrie - Réseaux de gare et desserte TC et parfois AOT
Bourgs-centres ruraux	<ul style="list-style-type: none"> - Une population variant entre 1 000 et 5 000 habitants - Au moins 300 emplois au lieu de travail dont une majorité d'artisanat - Chef-lieu de canton - Présence d'un collège et d'une trésorerie - Densité commerciale - Animation et équipements de loisirs-culture au rayonnement large - Bonne accessibilité dont présence d'une gare - Pôle emploi - Services médicaux
Bourgs de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'emplois, d'équipements, de services scolaires, petite enfance et présence d'équipement commercial ou autre, avec un rayonnement au niveau de l'arrière-pays

Conformément au cahier des charges de l'étude, il s'agit au-delà du recensement des projets existants et de leur classement sur la base d'une typologie recouvrant les différentes réalités des tiers-lieux (Cf. 1.2.3) de pouvoir **procéder à une analyse des dynamiques en tenant compte de l'organisation de l'armature territoriale du SCoT**.

A cet effet, au terme d'un travail de recherche sur Internet et d'une série d'entretiens réalisés avec les acteurs territoriaux, **il a été décidé avec l'équipe technique de la Multipole de simplifier l'armature pour retenir les quatre grandes catégories suivantes pour construire notre analyse (Cf. parties 3 & 4) sur l'impact des tiers-lieux⁸** :

Métropole du Grand Nancy	Agglo-relais / Pôles urbains d'équilibre	Bourg-centre et de proximité	Communes hors-polarités
20 communes	26 communes	36 communes	510 communes
256 769 habitants	144 267 habitants	47 801 habitants	114 353 habitants

2.2.1. Les premiers enjeux des tiers-lieux en miroir des orientations du SCoT Sud 54 pour les années à venir

Dans le rapport d'évaluation du SCoTSud54⁹, présentée lors du Comité Syndical du 5 octobre 2019, des objectifs et perspectives d'actions ont été mis en avant pour la Multipole dans les années à venir :

- **Consolider l'équilibre de l'armature territoriale et assurer le maintien des polarités bourgs centres**

Le maintien d'un équilibre de développement entre les polarités sur l'ensemble du territoire et la reconquête des centres-bourgs sont apparus comme des préoccupations fortes pour les répondants au questionnaire et participants aux ateliers organisés par la Multipole. Ceci implique de questionner le rôle du SCoT : doit-il être d'avantage prescriptif pour garantir la « multipolarité » et les équilibres de développement ? Comment mieux accompagner et garantir une juste répartition des fonctions, des équipements et services (enseignement, santé, transports, commerces ...) à chaque niveau de l'armature territoriale ?

- ➔ *Une stratégie d'accompagnement du développement de tiers-lieux garantissant le maintien des équilibres, par l'offre de services et la perspective de développement économique ou social qu'ils apportent, pourrait s'inscrire dans cet objectif important pour le Syndicat.*

- **Renforcer les objectifs du SCOT en faveur de l'alimentation et pour une agriculture de proximité**

Afin de préparer une politique d'action foncière et d'accompagner l'émergence d'une stratégie alimentaire à l'échelle du périmètre sud Meurthe-et-Moselle, il est envisagé de renforcer certaines orientations du SCoT relatives aux enjeux agricoles et alimentaires.

- ➔ *Certains tiers-lieux, outils de mise en relation des producteurs locaux, de développement de commerces éphémères ou de diffusion des idées du développement durable, peuvent être perçus comme des nouveaux outils à disposition des acteurs publics pour atteindre ces objectifs.*

- **Le SCoT en tant qu'animateur territorial**

Dans cette démarche d'évaluation, la plus-value de l'inter-territorialité a été plusieurs fois mise en avant comme un des acquis du SCoT, même si certains acteurs souhaiteraient voir cette animation territoriale aboutir sur des projets plus concrets. Comment mieux valoriser le SCoT comme scène d'échanges et de débat ? Comment favoriser une meilleure connaissance du projet porté par le SCoT auprès des élus locaux et des habitants ?

⁸ Source : INSEE Recensement des populations légales 2017

⁹ <https://www.nancysudlorraine.fr/UserFiles/File/scot/2019-11-rapport-scot-evaluation-vf.pdf>

- ➔ *La stratégie de tiers-lieux, portée à l'échelle de l'ensemble du Sud 54, doit permettre de valoriser et surtout de concrétiser le rôle de la Multipole comme animateur territorial. En effet, cette stratégie doit permettre de valoriser les coopérations entre tous les acteurs du territoire ; EPCI, aménageurs, agences de développement, porteurs de projets, acteurs privés et lui donner une dimension concrète : le développement d'espaces répondant aux besoins des citoyens du Sud Meurthe-et-Moselle.*

Ainsi, cette étude et la stratégie de développement des tiers-lieux sur le territoire qui en découlera, s'inscrit dans les principes directeurs et les enjeux principaux du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud 54 porté par la Multipole.

- **Poursuivre le volet mobilité et transport**

Assurer une mobilité durable pour tous est une des préoccupations majeures des acteurs sollicités lors de l'évaluation et pour certains il s'agit même de la thématique principale sur laquelle une révision du SCoT devrait porter¹⁰. Il conviendra d'intégrer l'ensemble de ces éléments pour consolider les orientations du SCoT en matière d'aménagement et de mobilité.

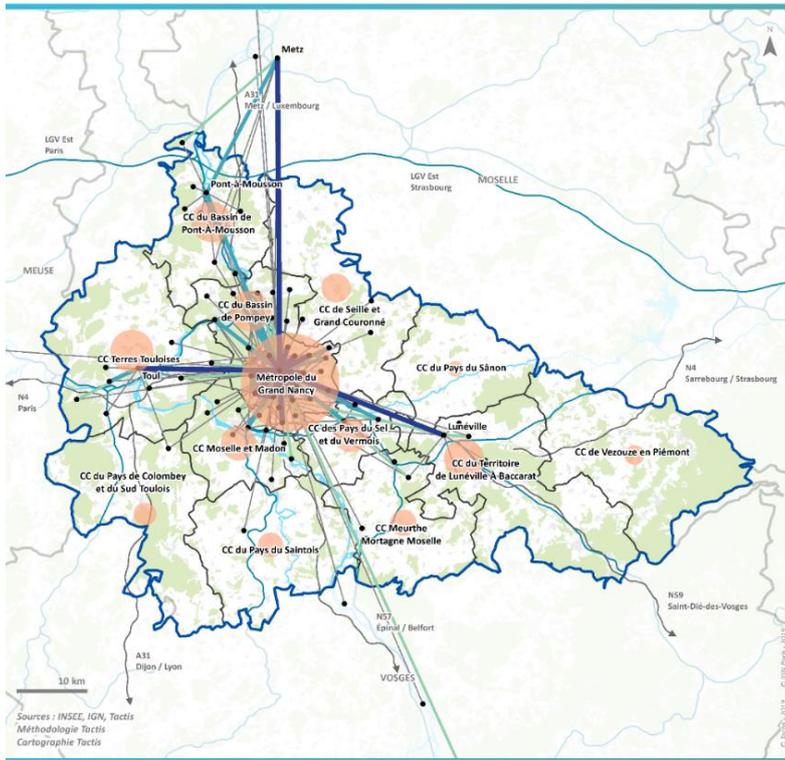
- ➔ *Les tiers-lieux, espaces permettant parfois aux travailleurs de réduire leurs besoins de mobilité pendulaires, forts sur le territoire, peuvent être envisagés comme un des outils pour appuyer les nouvelles orientations du SCoT en matière de mobilités durables. Le territoire de la Multipole est marqué par une polarisation très forte des flux pendulaires sur la Métropole du Grand Nancy. La densification de tiers-lieux d'activité favorisant télétravail et implantation d'activité dans les pôles d'équilibre pourrait être une piste de solution visant à résorber ces flux quotidiens.*

D'importantes mobilités pendulaires à l'échelle du Scot SUD54 à prendre en compte dans la réflexion sur les bénéfices des tiers-lieux pour le territoire : **le Sud54 constitue un bassin de mobilité très intégré avec 94% des déplacements des habitants réalisés au sein de ce périmètre**. Polarisé autour du pôle urbain nancéen (Grand Nancy, Bassin de Pompey, Moselle et Madon, Sel et Vermois), le territoire est également constitué de sous-bassins de mobilité locaux autour de Lunéville, Toul et Pont-à-Mousson.

¹⁰ D'importantes études ont été réalisées depuis 2013 afin de mieux comprendre les pratiques de mobilité et d'améliorer l'organisation des politiques publiques en la matière (Cf. le plan de mobilité rurale décidé début 2019 pour coordonner les initiatives en secteur peu dense et les articuler avec les offres de transport existantes).

Flux domicile-travail

Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine

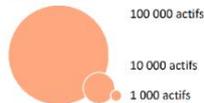


Flux domicile-travail

Navette domicile-travail

- entre 100 et 300 personnes
- entre 300 et 500 personnes
- entre 500 et 1 000 personnes
- plus de 1 000 personnes

Nombre d'actifs



Limites administratives

- Territoire du Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine
- EPCI
- Département
- Grand axe routier
- Réseau ferré

Dans l'étape 2 de la mission, et sur la base des données disponibles sur les déplacements domicile-travail (INSEE), sur les pratiques de déplacements tous motifs (Enquête ménages déplacements 2012), complétées des résultats de l'enquête en cours (pour estimer les volumes potentiels d'utilisateurs et qualifier les attentes des télétravailleurs hors de leur domicile, des entrepreneurs indépendants etc.) **une projection des flux de publics potentiellement intéressés par une offre de type tiers-lieux sera réalisée.**

Dans chacun des 15 bourgs-centres du territoire, une analyse complémentaire sera réalisée, en fonction de la configuration de l'offre de services publics et privés et des carences repérées, pour affiner les flux de publics potentiellement intéressés par des services pouvant être proposés par un tiers-lieu (ex : accès numérique, permanence de services administratifs ou d'aide à l'emploi, espace de formation à distance...).

Cette deuxième étape donnera également lieu à des entretiens individuels ou collectifs avec les intercommunalités et les partenaires relais (réseaux d'entrepreneurs, chambres consulaires, agences de développement, syndicats...) pour tirer les enseignements et affiner les résultats des enquêtes, mieux qualifier les besoins potentiels, prendre en compte les questionnements spécifiques au territoire intercommunal.

3. Recensement de l'ensemble des Tiers-lieux sur le Sud 54

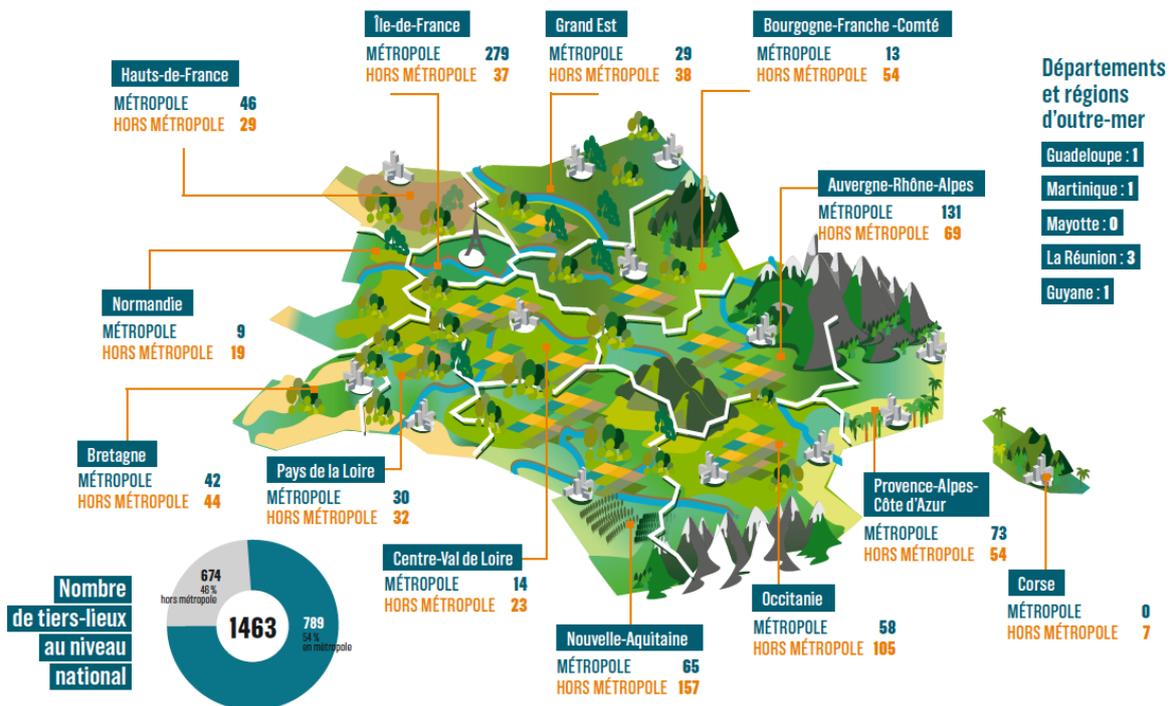
3.1. DES INITIATIVES TIERS-LIEUX QUI EMERGENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MULTIPOLE

3.1.1. Une forte dynamique qui couvre le spectre de l'ensemble de la typologie tiers-lieux

A l'issue d'un premier travail de prospective, **51 projets ont été recensés¹¹** sur le territoire du Sud Meurthe-et-Moselle. Sur ces 51 projets, 35 sont lancés, 9 projets sont en cours de réalisation et 7 sont encore à l'état de réflexion, de la part d'une collectivité, d'une entreprise ou de particuliers. Ils couvrent l'ensemble de la typologie de tiers-lieux définie précédemment :

Tiers-lieux d'activités		Tiers-lieux d'innovation		Tiers-lieux sociaux		Tiers-lieux de service au public		Tiers-lieux culturels		Non définis
Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Projets
17	3	3	0	4	2	10	1	2	3	6

Ces chiffres témoignent d'une forte dynamique sur le territoire pour la constitution de nouveaux tiers-lieux et **démontrent une montée significative de l'équipement en tiers-lieux dans les années à venir**. Selon le rapport Mission Coworking de septembre 2018, le nombre de tiers-lieux sur l'ensemble du pays était estimé à près de 1800. Ce qui correspond à un ratio de 2,6 tiers-lieux pour 100.000 habitants. A l'échelle du SCoTSud54, ce ratio de tiers-lieux pour 100.000 habitants s'élève à 9,5.



Carte des tiers-lieux recensés en France par la Mission Coworking, septembre 2018

¹¹ Recensement effectué en avril 2020, portant sur 26 entretiens, un travail de recensement sur internet et via les réseaux sociaux et l'envoi d'un questionnaire aux acteurs du territoire.

3.1.2. Une « Fabrique Numérique de Territoire » labellisée sur le Sud 54

L’Appel à Manifestation d’Intérêt lancé par le Gouvernement en juillet 2019 vise à soutenir la création de 300 tiers-lieux dédiés à la création d’activité, à la formation et au numérique. Les 300 « fabriques » seront financées à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans. Les 30 *Fabriques numériques* des territoires, dont fait partie le projet de Vandœuvre-lès-Nancy, bénéficieront d’une aide de 100 000 euros supplémentaire.

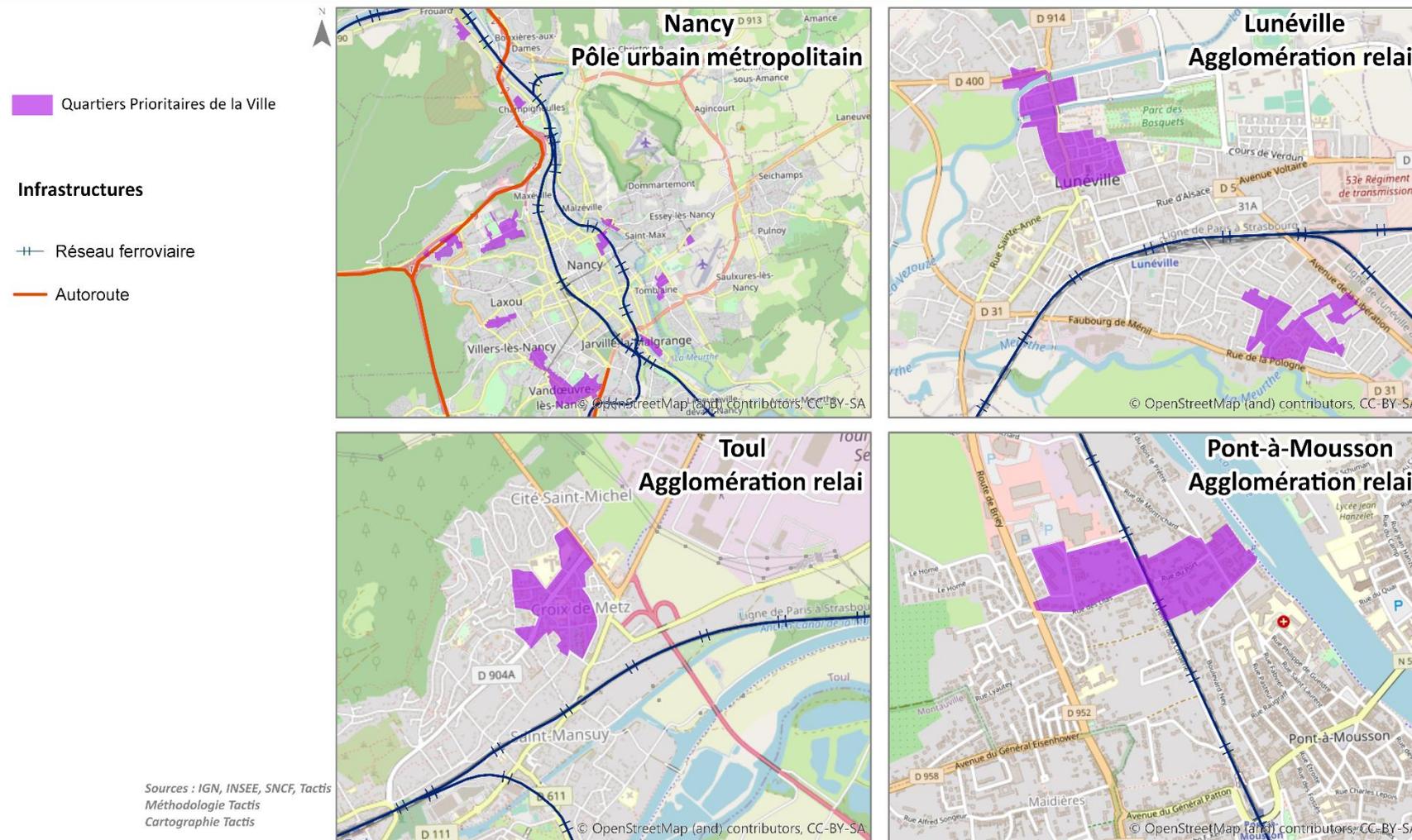
Lauréate de cet AMI **Fabrique de Territoires**, lancé par le gouvernement, la **commune de Vandœuvre-lès-Nancy** (30 000 habitants) développera un tiers-lieu destiné aux actions de médiation numérique pour les populations des quartiers prioritaires de la ville (qui représentent aujourd’hui 40% de la population de la ville).

Ce projet porté par la Municipalité a été soutenu par la métropole et candidatera à l’appel à manifestation d’intérêt « tiers-lieux » lancé par la région Grand Est (Cf. 4.4.2 *étude de cas Vandœuvre-lès-Nancy. Compte rendu de l’entretien avec Stéphane Gonzalez, chargé de développement économique de la commune de Vandœuvre, disponible dans le Cahier d’entretiens*).

La commune de Vandœuvre-lès Nancy labellisée Fabrique Numérique de Territoire	Qu’est qu’une fabrique des territoires ?		
	<p>Le réseau de tiers-lieux du territoire.</p> <p>Une Fabrique de Territoire aura un rôle de mise en commun, porté vers la création d’activités, les coopérations entre acteurs et le développement local.</p> <p>Ces lieux doivent bénéficier à l’ensemble de l’écosystème local qui anime le territoire.</p>	<p>Un lieu pour incarner une nouvelle vision de l’apprentissage et le « faire ensemble » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation et professionnalisation pour les filières du territoire • Partenariats avec des universités et des écoles • Création de contenus éducatifs et culturels, etc. 	<p>Un lieu pour accompagner la montée en compétences numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieu d’accompagnement à la transition numérique des entreprises du territoires • Point d’ancrage de la médiation numérique, au service des populations éloignées

Les Quartiers Prioritaires de la Ville

Le Syndicat Mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine



Les différents QPV sur le territoire du SCoT Sud 54 : des publics cibles pour les tiers-lieux de services au public comme celui de Vandoeuvre (environ 43 000 habitants au total, soit 8% de la population totale du SCoT)

3.2. UNE DYNAMIQUE TIERS-LIEUX QUI CONCERNE TOUS LES EPCI DU SUD 54

3.2.1. Des initiatives identifiées sur l'ensemble du territoire

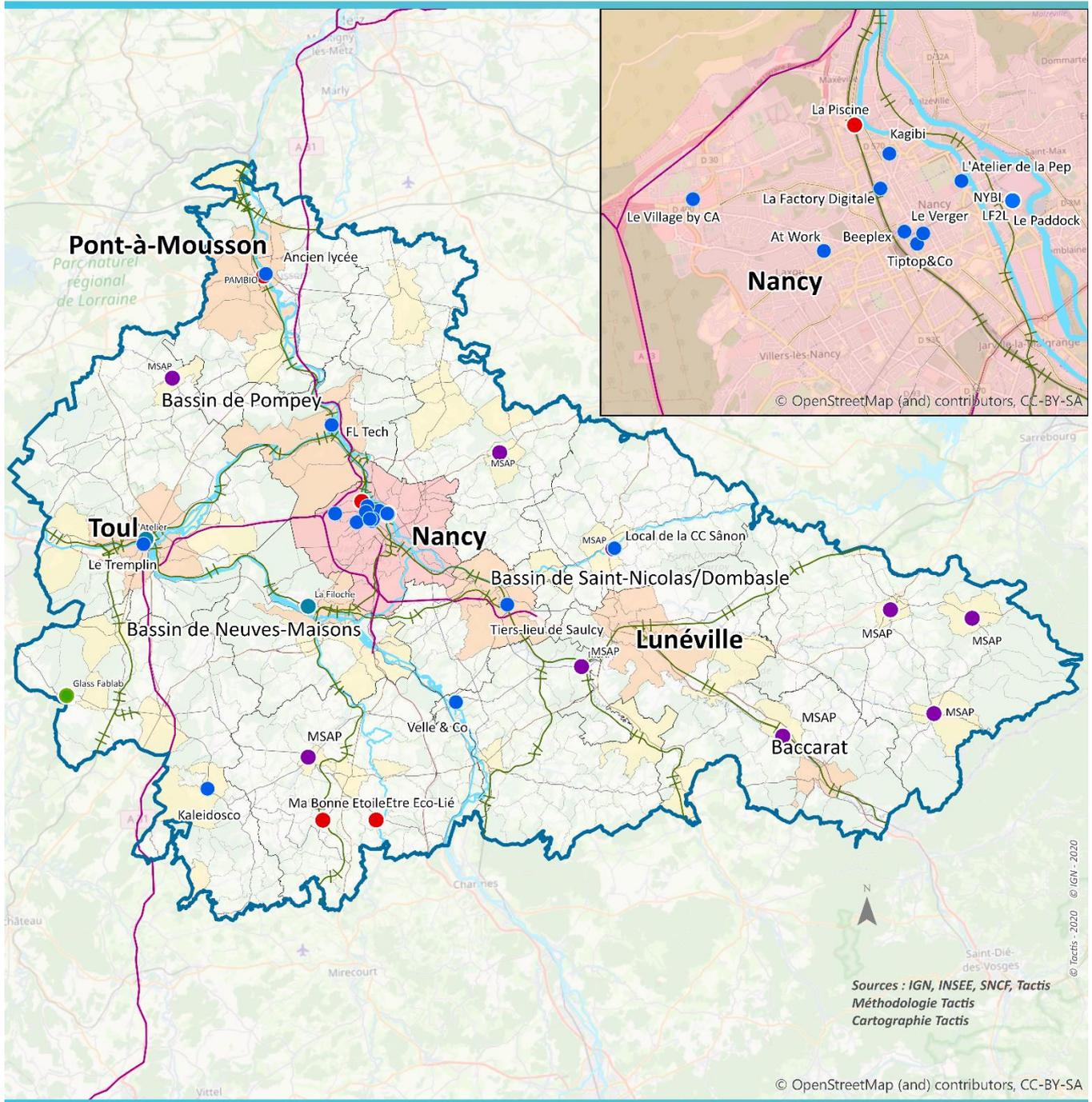
Les différents entretiens menés avec les acteurs du territoire (Région, EPCI, communes, aménageurs et porteurs de projets) ainsi que les recherches menées sur Internet et les réseaux sociaux ont permis d'identifier des tiers-lieux lancés ou en projet sur l'ensemble des 13 EPCI du territoire.

Ceux-ci répondent à des logiques de développement différentes mais témoignent d'une dynamique locale et d'un intérêt partagé des acteurs publics pour les tiers-lieux et leurs externalités potentielles pour le Sud Meurthe-et-Moselle et ses habitants.

Sur les 51 tiers-lieux existants et en projets recensés, 46 sont clairement définis et localisables. 5 tiers-lieux n'apparaissent donc pas dans ce tableau car ils sont soit non localisables (encore en projet) soit n'entrent pas encore dans une des catégories de la typologie (réflexion en cours sur le positionnement du tiers-lieu par son porteur).

	Tiers-lieux d'activités		Tiers-lieux d'innovation		Tiers-lieux sociaux		Tiers-lieux de service au public		Tiers-lieux culturels	
	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets	Lancés	Projets
Métropole du grand Nancy	10	1	2		1			1		2
CC Terres Toulouises	1						1		1	
CC du Bassin de Pont-à-Mousson	1				1					
CC du Territoire de Lunéville à Baccarat		1				1	1			
CC du Bassin de Pompey	1								1	1
CC Moselle et Madon							1		1	
CC des Pays du Sel et du Vermois	1									
CC du Seille et Grand Couronne							1			
CC du Pays du Sânon	1						1			
CC Vezouze en Piémont		1					3			
CC Meurthe Mortagne Moselle	1						1			
CC du Pays du Saintois					2		1			
CC du Pays de Colombey et du Sud Tulois	1		1			1				

Recensement des tiers-lieux existants sur le territoire



Sources : IGN, INSEE, SNCF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

- Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
- Pôle urbain métropolitain
- Agglomération relai
- Pôle urbain d'équilibre et pôle urbain de Baccarat

Tiers-lieux existants recensés

- Tiers-lieu d'activité existant
- Tiers-lieu d'innovation existant
- Tiers-lieu social existant
- Tiers-lieu de service au public existant
- Tiers-lieu culturel existant

Infrastructures

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Routes départementales
- Limites des communes
- Limites des intercommunalités

3.2.2. Au moins un tiers-lieu en activité dans chaque EPCI :

De plus, tous les EPCI du Sud 54 ont au moins un tiers-lieu déjà lancé et en activité sur leur territoire. Ceci témoigne de la dynamique en cours sur le Sud Meurthe-et-Moselle et de la nécessité pour l'ensemble des acteurs publics et privés de partager leurs expériences sur le sujet de la gestion effective d'un tiers-lieu et des potentialités qu'il peut représenter pour les habitants (Cf. 7.3 Vade-mecum des bonnes pratiques).

Liste des 36 tiers-lieux déjà lancés identifiés par EPCI :

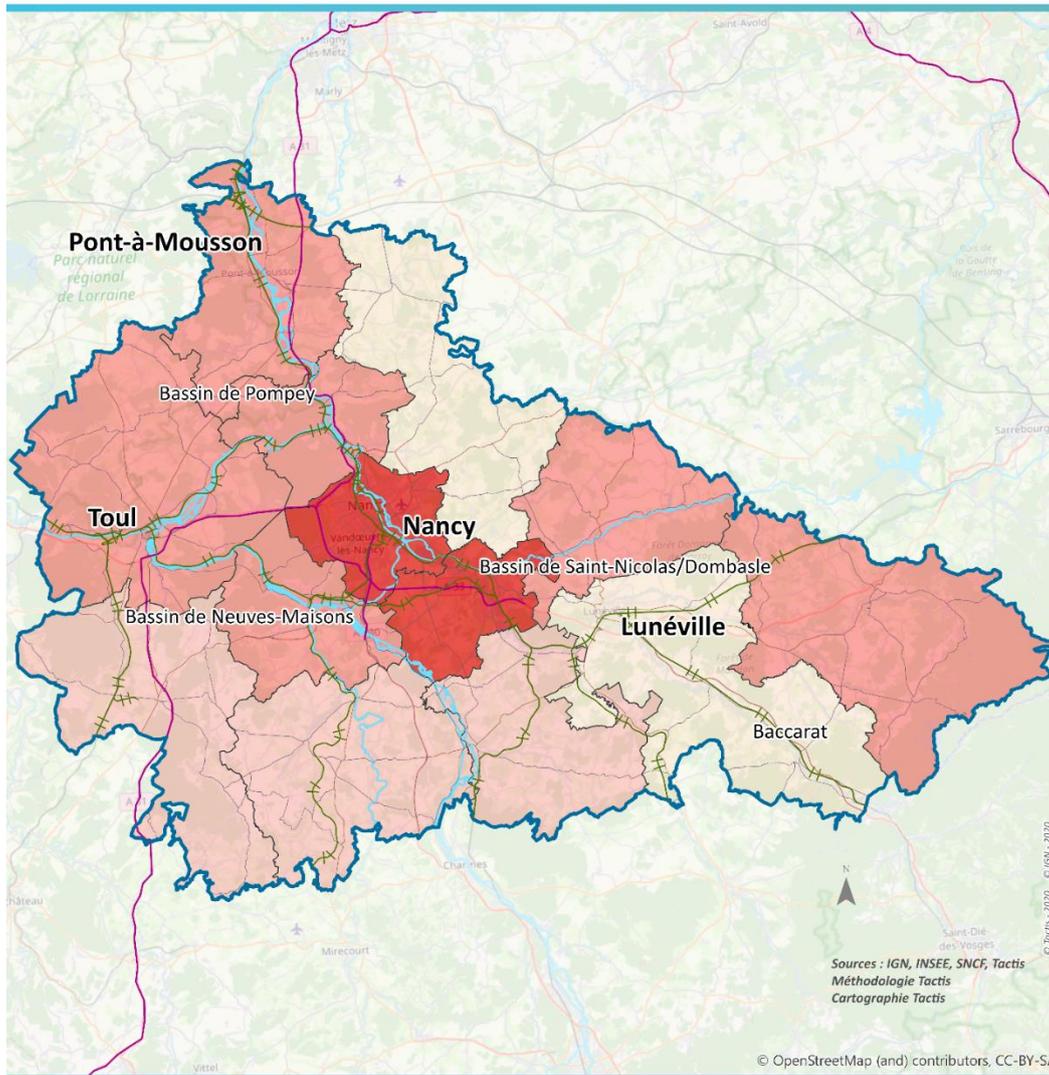
TOTAL DES TIERS-LIEUX LANCES	36
Métropole du Grand Nancy	13
CC Bassin de Pont à Mousson	2
CC Pays du Saintois	3
CC Terres toulouses	3
CC Vezouze en Piémont	3
CC Colombey Sud Toulous	2
CC Meurthe Mortagne Moselle	2
CC Moselle et Madon	2
CC Bassin de Pompey	1
CC du pays du Sânon	2
CC Seille et Grand Couronné	1
CC Sel et Vermois	1
CC Territoire de Lunéville à Baccarat	1

En rouge, le pôle urbain métropolitain de Nancy, en orange, les EPCI hébergeant une agglomération relais ou un pôle d'équilibre, enfin en jaune les autres EPCI, structurés autour de bourgs.

4. Analyse de la dynamique territoriale des tiers-lieux sur le Sud 54

4.1.1. Une répartition différenciée à l’image des dynamiques territoriales du Sud 54 : des polarités urbaines mieux représentées, mais des initiatives recensées jusque dans les zones les plus rurales du territoire.

Comparaison de l’accessibilité des tiers-lieux aux habitants par EPCI



Armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine

Pourcentage de la population à moins de 5KM d'un tiers-lieu

- Moins de 30%
- De 30% à 60%
- De 60% à 90%
- Plus de 90%

Infrastructures

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Routes départementales
- Limites des intercommunalités

La répartition des tiers-lieux sur le territoire reste différenciée, à l’image des polarités et des dynamiques territoriales à l’œuvre dans le Sud 54.

Tout d'abord, cette répartition est inégale si l'on regarde l'implantation des tiers-lieux à l'échelle de l'ensemble du territoire : **on constate une plus forte densité de tiers-lieux dans l'ouest et sur la Métropole du Grand Nancy**. En revanche, les territoires de l'Est de la Multipole sont moins équipés. Par exemple, une grande partie des projets répartis en bourg centre (43%) et la majorité hors des polarités (70%) le sont dans le Pays Terres de Lorraine, ce qui peut s'expliquer en partie par la forte implication des acteurs publics afin de porter ou de supporter des projets de cette nature.

Aussi, l'analyse de la répartition des tiers-lieux sur le territoire du SCoT conforte la polarité structurante de la Métropole du Grand Nancy. La Métropole est un territoire où la densité de population, d'entreprises et d'équipements publics permet l'émergence spontanée de projets de tiers-lieux, à l'image du Paddock, aujourd'hui tiers-lieu emblématique de la French Tech locale. Ces tiers-lieux nancéiens sont principalement tournés vers l'activité économique (coworking) ou l'innovation (fab lab et hackerspace).

Viennent ensuite les EPCI hébergeant des agglomérations-relais ou des pôles d'équilibre métropolitain (CC Terres Toulouses, CC Lunéville à Baccarat, CC Pont à Mousson, CC Sel et Vermois, CC Moselle et Madon, CC Bassin de Pompey).

Toutefois, la présence d'un pôle urbain ne semble pas être le seul élément à prendre en compte dans l'analyse de la répartition des tiers-lieux. En effet, les CC du Pays de Colombey Sud Toulous, du Saintois ou de Meurthe Moselle hébergent également un nombre relativement important de tiers-lieux en activité ou en projet, notamment si on les rapporte à la population de ces territoires.

Il est donc important de prendre en compte ces dynamiques territoriales, d'autant plus que le succès d'un projet de tiers-lieu dépend grandement de l'adéquation entre ce qu'il offre et les caractéristiques du territoire sur lequel il s'implante. **Ainsi, il a été nécessaire d'approfondir l'analyse de la dynamique territoriale des tiers-lieux sur le Sud Meurthe-et-Moselle au regard des différentes typologies de tiers-lieux identifiés.** Ces catégories, au vu des éléments évoqués précédemment, sont évolutives et perméables mais permettent toutefois une bonne compréhension des initiatives locales en fournissant un cadre de réflexion

4.2. LA DYNAMIQUE DES TIERS-LIEUX D'ACTIVITES SUR LE TERRITOIRE

4.2.1. Définition et caractéristiques des tiers-lieux d'activités

Le tiers-lieu d'activités se définit par la combinaison d'offres classiques d'hébergement d'entreprises et de services communautaires :

- Location d'espace de travail, partagés le plus souvent (coworking, c'est-à-dire des bureaux partagés entre plusieurs entreprises, indépendants...)
 - Souvent ces services de location se démarquent par une flexibilité accrue. Là où la location au mois, voire le bail « 3-6-9 » (bail professionnel engageant les parties sur des durées de 3 ans reconductibles) est la norme, le tiers-lieu d'activités proposera des locations à la journée, voire à l'heure.
 - Ce service de location ne se limite pas qu'aux entreprises mais s'adresse également directement aux travailleurs
- Des services de mises en relation sont également proposés. Ces services ont pour objectif de souder une communauté de travailleurs et ainsi de créer un réseau bien plus large que le simple espace physique de travail.
- Ce type de tiers-lieu peut servir de vecteur pour une grande diversité de services vers les entreprises ou les travailleurs :
 - Formation, coaching...
 - Administratif, comptabilité...
 - Accompagnement à la recherche de financement
 - Aide à la gestion de projet complexe
- Enfin, ces espaces ouverts vers l'extérieur valorisent la communauté et l'organisation d'évènements :
 - Soirées, concerts, repas partagés
 - Accueil d'activités annexes (médecine douce, formateur, conférence...)
 - Projets collaboratifs
 - Etc.

Ainsi, ces tiers-lieux se démarquent des centres d'affaires et des pépinières d'entreprises portées par les collectivités par leur capacité à animer une communauté et à construire des services annexes à valeur ajoutée à partir d'un lieu physique d'hébergement d'entreprise. Là où le modèle économique du centre d'affaires repose principalement sur les loyers, les tiers-lieux d'activités se rémunèrent aussi sur la mise en relation, le conseil et l'accompagnement et l'animation.

Revue générale d'un projet de tiers-lieu d'activité :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Apporte de la flexibilité aux entreprises et aux travailleurs - Permet d'optimiser les coûts des entreprises par la mutualisation des ressources et des espaces - Peut fonctionner en quasi-autonomie une fois lancé 	<ul style="list-style-type: none"> - Présente des difficultés à atteindre une masse critique et pérenne d'utilisateurs dans certains territoires (notamment non urbains) - Nécessite une localisation géographique cohérente avec l'offre de transport
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Développement des pratiques de travail mobiles (travailleurs nomades) sur le territoire - Diffusion dans les entreprises et les administrations des pratiques de télétravail, et de nouvelles manières de travailler en général 	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise visibilité et référencement - En zone rurale, les lieux sont en concurrence avec ceux ayant le même positionnement mais situés en zone urbaine

4.2.2. Revue des tiers-lieux d'activités à la lumière de l'armature territoriale du Sud 54

20 tiers-lieux d'activités, en fonctionnement ou en projet, ont été recensés sur le Sud Meurthe-et-Moselle, ils représentent donc plus d'un tiers des lieux identifiés sur le territoire. Ils sont répartis comme suit :

- **55% sont concentrés sur la Métropole du Grand Nancy**, qui en compte 11. Au vu de la polarisation d'une grande partie de l'activité économique sur la Métropole, la demande en espace de travail y est forte. C'est pourquoi ces tiers-lieux présents dans le pôle métropolitain sont majoritairement le fruit d'initiatives privées, leur modèle économique étant facilité par la forte demande naturelle en espace de bureaux et par une plus grande densité de cadres et d'indépendants.
- **35% sont présents en pôles d'équilibre et agglomérations relais**. Les trois pôles d'équilibre, au cœur des bassins industriels de Pompey, Neuves-Maisons et Saint-Nicolas/Dombasle, et les trois agglomérations relais de Toul, Pont-à-Mousson et Lunéville, totalisent six tiers-lieux d'activités.
- **Trois de ces espaces se situent dans des communes hors-polarité** : l'espace *Velle & Co* de Velle-sur-Moselle, bien connu sur le territoire, qui fait figure d'exception en portant une offre de coworking en milieu rural, hors zone d'activité, dans une ancienne école mise à disposition par la commune (*Cf. Cahier d'entretiens, entretien avec Evelyne Mathis, Maire de Velle-sur-Moselle*). Deux autres tiers-lieux d'activité sont en projet à ce stade : un projet en cours de tiers-lieu dans l'ancien collège de Badonviller a été identifié. Il devrait développer une offre de « travail au vert » permettant aux employés d'avoir accès à un cadre de travail plus paisible en milieu rural. Aussi, un espace de ce type est en projet à Flin : porté par la communauté de communes et un acteur privé, cet espace entre culture numérique, formation, coworking et pôle d'animation doit permettre la vitalisation de Flin et la fixation des travailleurs de l'agglomération-relai de Lunéville et du pôle urbain de Baccarat¹².

La revue des tiers-lieux d'activités sur le territoire fait donc ressortir deux éléments principaux :

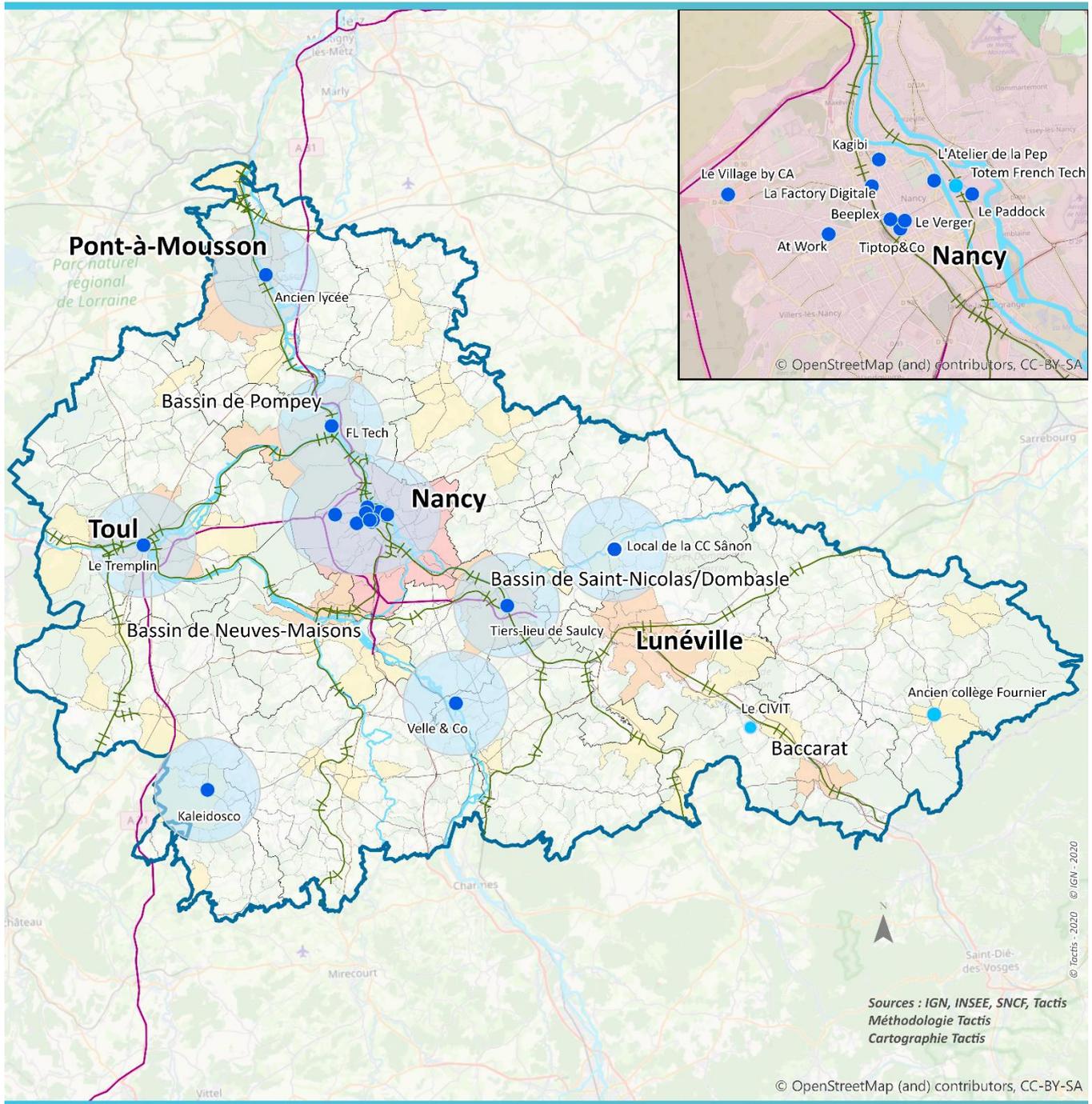
- **Une très forte représentation de l'offre sur la Métropole, les pôles d'équilibres et les agglomérations relais**, donc dans des espaces urbains à l'attractivité importante et la zone d'emploi conséquente.
- **Une très faible représentation des tiers-lieux d'activités dans les espaces les plus ruraux du territoire**. Ceci s'explique par la difficile viabilité économique de ces projets dans des faibles bassins de population. Toutefois, une demande existe pour ce type de projets, liée notamment aux mobilités pendulaires et à la volonté de travailler plus près de chez soi de certains habitants de ces territoires. (*Cf. entretiens avec Evelyne Mathis, Maire de Velle-sur-Moselle*)

Ces dynamiques sont en cohérence avec la logique nationale de concentration des tiers-lieux d'activités dans les espaces urbains.

Toutefois, certains tiers-lieux d'activités émergent aussi dans les espaces ruraux du territoire français. A l'image du projet en réflexion dans l'ancien collège de Badonviller, bourg centre rural de la CC de Vezouze en Piémont, ceux-ci proposent des offres originales qui tirent parti des aménités rurales, comme du coworking « au vert » ou « au grand air » parfois couplé à des offres d'hébergement (fermes, abbayes, etc. transformés en espaces de travail dans un cadre original).

¹² Sur le projet du CIVIT à Flin : http://www.delunevilleabaccarat.fr/innovation_et_vitalisation_du_territoire_a_flin.mob

Tiers-lieux d'activités existants et en projet sur le territoire



Sources : IGN, INSEE, SNCF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

- Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
- Pôle urbain métropolitain
- Agglomération relais
- Pôle urbain d'équilibre et pôle urbain de Baccarat

Tiers-lieux d'activités recensés

- Tiers-lieux d'activité existants (16)
- Tiers-lieux d'activité en projet (3)
- Zone d'influence du tiers-lieu (5km)

Infrastructures

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Routes départementales
- Limites des communes
- Limites des intercommunalités

4.2.3. Les pépinières et centres d'affaires : projets complémentaires ou concurrents ?

11 pépinières et autres espaces d'hébergement d'entreprises ont été identifiés sur le territoire du Sud 54.

Bien qu'ils ne remplissent pas les conditions élémentaires pour être catégorisés comme des tiers-lieux (« un lieu, une communauté, un animateur et des ressources partagées »), ils sont à prendre en compte dans la présente étude pour plusieurs raisons :

- **Du fait de leur ancrage historique sur le territoire** (les pépinières se sont historiquement développées face aux mutations économiques et aux fermetures d'usines) et de leur mission de développement économique, ils peuvent constituer des « lieux ressources » pour d'autres initiatives de tiers-lieux ;
- **Souvent portés par l'intercommunalité ou par la Chambre de Commerce et d'Industrie**, plusieurs de ces lieux sont en pleine réflexion sur la refonte de leurs offres et méthodes de fonctionnement, avec des essais d'offres plus flexibles.
 - A ce stade de leur développement, ces espaces voient l'initiative de la Multipole comme un effort commun de refonte de l'action publique vis-à-vis des entreprises et des travailleurs du territoire ;
 - C'est le cas par exemple de la CC Terres Toulaises qui s'interroge sur la création d'un tiers-lieu sur la zone d'une pépinière d'entreprise (Cf. *Cahier d'entretiens : demi-journée d'échanges avec les acteurs de Terre de Lorraine*) ;
- **Ils peuvent cependant voir une concurrence dans le développement d'une offre de tiers-lieux d'activités** sur un territoire. Ils doivent donc être pris en considération pour une collectivité, un porteur de projet ou un aménageur dans une étude de potentiel développement d'un tiers-lieu.

Dans l'ensemble, ces espaces fonctionnent indépendamment les uns des autres à de rares exceptions près (le réseau de pépinières Racine, par exemple), **mais les entretiens réalisés avec des acteurs économiques et publics du territoire ont fait émerger une volonté de cohésion dans l'offre et de construction d'une stratégie pour ces lieux, notamment hors pôle métropolitain.**

En effet, leurs offres sont aujourd'hui limitées à de la location d'espace, une mise en réseau permettrait de mieux cibler les besoins de leurs entreprises, voire de mutualiser des ressources et des moyens afin d'y apporter plus de services (communication, événementiel, formation...).

Le réseau de pépinières « Racine »

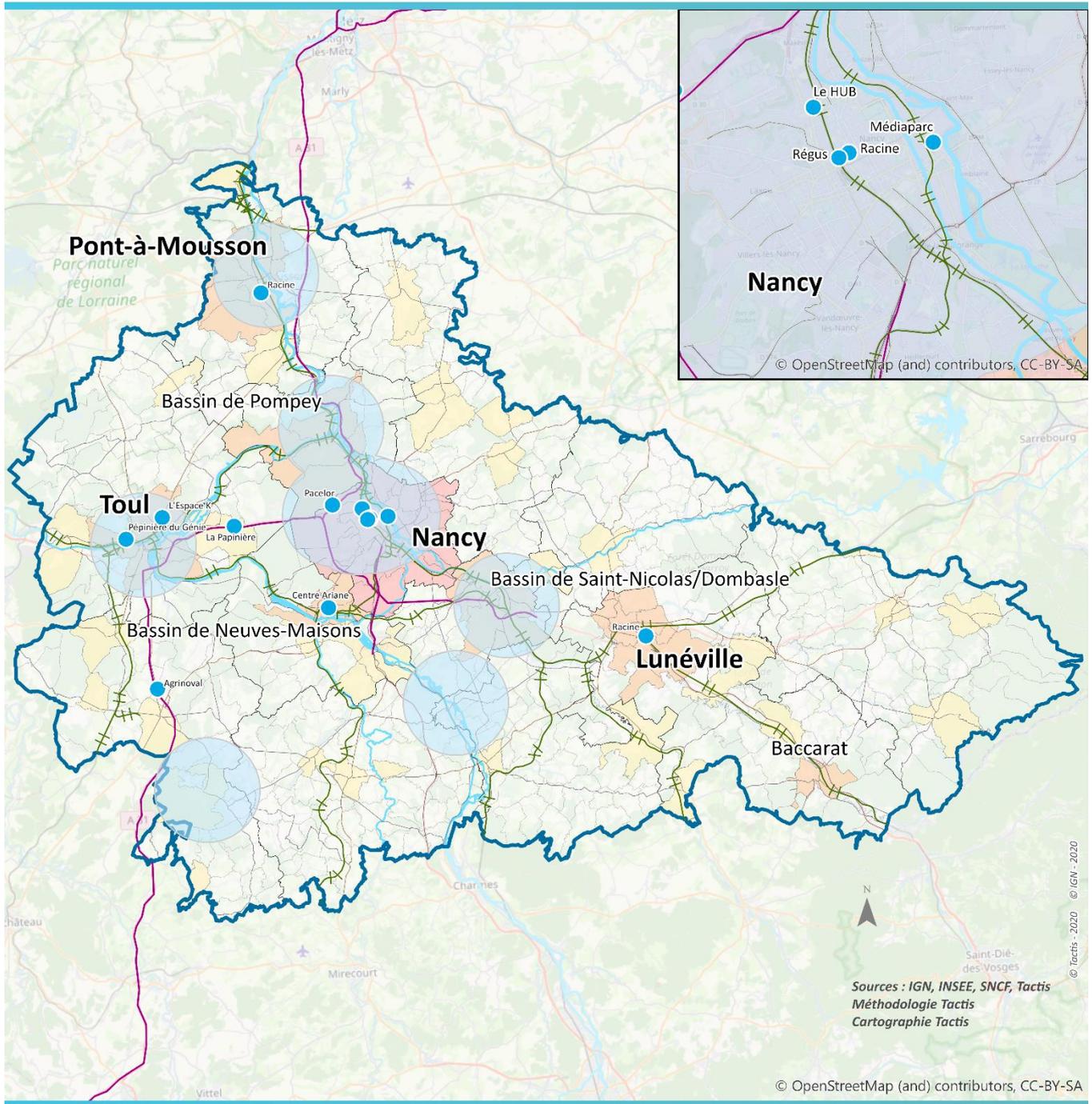
Le territoire meurthe-et-mosellan accueille plusieurs sites de pépinières d'entreprises, coordonnés par la Chambre de Commerce et d'Industrie via « Racine » filiale à 100% de la Chambre de Commerce et d'industrie, dont les missions sont :

- D'accompagner la création d'entreprises
- D'aider leur développement durant les premières années et d'assister la reprise d'entreprise, en proposant des locaux sous forme de bureaux ou ateliers.

En 2020, 4 sites « Racine » sont opérationnels sur le territoire, pour une surface totale de 6000 m² (Blénod-lès-Pont à Mousson, Moncel-lès-Lunéville, Nancy)

Pour plus d'informations, se référer au Cahier d'entretiens : entretien avec Sophie Cerutti, Responsable multi-site des pépinières Racine.

Pépinières et hébergements d'entreprises sur le territoire



Sources : IGN, INSEE, SNCF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

- Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
- Pôle urbain métropolitain
- Agglomération relai
- Pôle urbain d'équilibre et pôle urbain de Baccarat

Lieux recensés

- Pépinière ou hébergement d'entreprises
- Zone d'influence des tiers-lieux d'activités (5km)

Infrastructures

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Routes départementales
- Limites des communes
- Limites des intercommunalités

Etude de cas : FL Tech à Pompey

Le FL Tech est un tiers-lieu d'activité ciblant les entreprises du numérique, labellisé Lorraine Tech, situé à Pompey et en activité depuis octobre 2018. Les 160m² de bureaux disponibles sont principalement destinés à apporter aux micro-entrepreneurs locaux une solution de coworking.

Ancrage territorial :

FL Tech se situe dans le Bassin industriel de Pompey, pôle d'équilibre au nord de l'agglomération nancéienne, avec notamment une offre d'équipements et de services dense et diversifiée. Malgré la présence d'une réelle vie économique locale, le projet a dû adapter son offre (notamment en élargissant sa cible de départ aux entreprises de secteur autre que le numérique) pour faire face à la concurrence des lieux similaires à Nancy, dont l'influence se fait fortement ressentir dans le bassin de Pompey.



Analyse opérationnelle :

Le FL Tech a été mis en œuvre par l'intercommunalité du Bassin de Pompey, dans un bâtiment lui appartenant. Initialement orienté sur le numérique et l'accompagnement de startups sur les sujets data, cybersécurité et réseaux sociaux, le FL Tech articule désormais son offre et sa communication autour de l'accueil en coworking classique. L'offre de FL Tech se décline ainsi :

- Accompagnement des startups à la création ;
- Location d'espaces de travail, accessibles par badge de 8h à 20h du lundi au vendredi ;
 - En quart temps : 5 jours par mois, 30€ HT
 - En mi-temps : 10 jours par mois, 60€ HT ;
 - En temps plein : 25 jours par mois, 100€ HT.
- Ateliers et conférences, animés par l'intercommunalité ;
- Accès à un « fab lab » dont la finalisation est prévue courant 2020.

Le modèle économique du lieu est aujourd'hui basé sur le revenu de son offre de coworking. L'occupation moyenne des lieux est de 6 usagers quotidiens. Le tiers-lieu est financièrement supporté par la collectivité, et il fonctionne actuellement grâce au travail d'un équivalent temps-plein.

Ouvert fin 2018, il est encore trop tôt pour évaluer la pérennité financière du lieu. Toutefois, en l'état l'activité et la volumétrie de soutien des pouvoirs publics (financement et mise à disposition du foncier) ne permet pas de conclure à un équilibre financier à court-terme.

Conclusion :

Points forts :

- Son ancrage territorial, dans une zone dynamique économiquement ;
- Une offre non-discriminante, pouvant accueillir tout type d'entreprise et de travailleur.

Points faibles :

- Sa communication externe, actuellement très peu de prospective commerciale ou d'événements sont organisés pour faire connaître le lieu ;
- Son faible niveau d'activité, encore insuffisant pour pérenniser et faire évoluer le tiers-lieu ;

Impact sur le territoire : le taux d'occupation est encore insuffisant pour soutenir réellement le développement économique. Néanmoins, le lieu favorise le rayonnement du territoire et sert de vitrine au secteur de l'innovation, notamment grâce à son label Lorraine Tech.

Reproductibilité : Simple, le lieu propose une offre générique aisément mise en place.

4.2.4. Analyse stratégique du profil des tiers-lieux d'activités par rapport au territoire

Les tiers-lieux d'activité identifiés semblent répondre de deux dynamiques distinctes sur le territoire :

- **Des projets portés dans une logique de développement économique** du territoire de la part de certaines collectivités territoriales. Alors, ces tiers-lieux répondent à une volonté de dynamisation économique de la part des pouvoirs publics. C'est particulièrement le cas des tiers-lieux d'activité implantés dans les agglomérations relais et les bassins industriels, comme *FL Tech* à Pompey ;
- **Des initiatives spontanées, souvent à partir d'une opportunité immobilière** (bâtiment vacant, réaménagement de locaux...) dont un porteur de projet public ou privé se saisit pour y créer un tiers-lieu d'activité, soutenu ou non par la collectivité (*Le Tremplin, Velle & Co*).

De tels tiers-lieux ont des externalités positives directes sur le territoire : Fixation des travailleurs, notamment cadres et indépendants, redynamisation du tissu économique local par la facilitation de l'implantation de TPE/PME ; création ou re-création de communautés économiques sur certaines des zones hors-Métropole.

Toutefois, de telles externalités ne se font jour qu'à **condition que le tiers-lieu devienne attractif sur sa zone de chalandise** et intègre progressivement des services à valeur ajoutée permettant d'aider et de fixer les entreprises et les travailleurs sur le territoire. A ce titre, les projets identifiés n'ont pas tous le même impact et la même dynamique :

- **Sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, une grande partie des tiers-lieux démontre une réelle capacité à constituer des communautés d'acteurs économiques autour des lieux** (le Paddock, la Poudrière...). Ces tiers-lieux se démarquent par la professionnalisation de leurs équipes, souvent composées de gestionnaires de bureau et/ou d'animateurs à temps plein.
- **Sur les autres territoires, certains tiers-lieux d'activités qui viennent en complémentarité ou en concurrence d'autres structures** (principalement des pépinières d'entreprises portées par la collectivité) doivent faire face à différents enjeux :
 - Imaginer des offres qui leur permettent de se différencier de la pépinière : Fab lab intégré pour *FL Tech*, coworking orienté artisanat verrier pour *Kaleidosco* ;
 - Attirer suffisamment de clients et dépasser l'offre de coworking « micro » (4 à 5 personnes) pour assurer la professionnalisation du lieu et créer de réels effets de levier pour le territoire ;
 - Ainsi, une réelle réflexion sur la mutualisation des offres et des moyens entre les pépinières et les tiers-lieux d'activités doit être engagée par certaines collectivités.
- **Enfin, certaines initiatives spontanées apparaissent en dehors de la Métropole**, portées par des entreprises (*Le Tremplin*) ou des associations de travailleurs (*Velle&Co*). Ces initiatives témoignent d'une réelle dynamique autour de nouvelles formes de travail, plus flexibles, mais il reste encore à consolider :
 - *Le Tremplin* à Toul a fait part (*Cf. Cahier d'entretiens*) de sa difficulté à remplir le lieu et assurer le roulement des usagers malgré sa position dans un bassin de population important (une occupation d'environ 1 poste/mois en moyenne pour 5 postes disponibles).
 - L'initiative de *Velle&Co*, bien qu'inspirante (la mairie de Velle-sur-Moselle a rencontré une dizaine de communes voisines intéressées par ce type de projet au regard de leurs opportunités foncières, démontre, à ce stade, peu d'élargissement de sa communauté, aujourd'hui centrée sur les trois travailleurs à l'origine du projet. Un groupe de travail sera mis en place par la collectivité pour évaluer les modalités d'élargissement du projet (*Cf. Cahier d'entretiens*).

Plus globalement, les projets de tiers-lieux d'activités sur le territoire sont encore récents, ce qui peut expliquer un déficit d'attractivité sur une partie du territoire. A ce titre, les acteurs publics peuvent avoir un rôle à jouer dans la montée en compétence des porteurs de projet ou en tant que facilitateur/accélérateur de ces dynamiques. Enfin, dans la prochaine étape de cette étude, la Multipole souhaite apporter plus d'éléments (données, études cartographiques, enquêtes) aux collectivités et porteurs de projets sur la demande et le marché potentiel pour ces tiers-lieux du territoire.

4.3. LA DYNAMIQUE DES TIERS-LIEUX D'INNOVATION SUR LE TERRITOIRE

4.3.1. Définition et caractéristiques des tiers-lieux d'innovation

Le tiers-lieu d'innovation est un espace de travail partagé, équipé de matériel et d'outillage spécifique à une activité technique. Il peut être un atelier d'artisanat, d'art, un fab lab, ou tout simplement un espace d'échange et d'expérimentation autour d'un métier donné. Le tiers-lieu d'innovation est également un espace d'échange de techniques et de connaissances, notamment autour du concept du « Do it Yourself »¹³.

L'intérêt d'un tel lieu est de permettre aux usagers l'accès à un outillage spécifique et à une expertise technique à moindre coût, dans une optique d'expérimentation (*test before invest*¹⁴). Il permet également l'échange de bonnes pratiques et la création de synergies entre les usagers, encouragés à travailler en collaboration. Ainsi, les tiers-lieux d'innovation sont reconnaissables par les services qu'ils apportent :

- Location de plateforme de prototypage et de fabrication. Ces lieux sont souvent équipés d'un ensemble de machines de niveau professionnel permettant la fabrication rapide et à moindre coût de prototypes, ces équipements sont le plus souvent à commande numérique (imprimante 3D, par exemple).
- Hébergement d'atelier et/ou d'entreprises croisant des savoir-faire, permettant notamment d'associer compétences numériques, artisanales et artistiques.
- Location d'espaces ou organisation d'ateliers dédiés à un outil ou un projet rassemblant des groupes de passionnés autour d'un intérêt commun (conception logicielle, artisanat, art...).
- Services d'accompagnement à l'innovation ouverte, centrés sur le concept de « living lab » (laboratoire vivant), qui consiste intégrer l'utilisateur final dans le lieu d'innovation afin d'imaginer, de développer et de créer avec lui des objets ou des services.
- Enfin, ce type de tiers-lieux propose systématiquement des services de types « boîte à outil » et de formation, centrés sur l'apprentissage ou l'approfondissement d'un ou de plusieurs savoir-faire.

A ce stade, les lieux d'innovation recensés sur le territoire de la Multipole se concentrent sur des activités de fabrication et sur la location de plateforme de prototypage.

Revue générale d'un projet de tiers-lieu d'innovation :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Positionnement concurrentiel du lieu grâce à une expertise technique - Mutualisation des coûts d'équipement pour les entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût initial élevé - Difficulté à trouver un lieu adapté - Dépendance à une communauté d'animation du lieu
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'intérêt du public pour le "faites-le vous-même" et le "fait en France" - Développement de l'Open Source (mise à disposition libre de la connaissance) 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence des ateliers organisés par les grandes entreprises (ex : Leroy Merlin) - Risque d'une clientèle insuffisante à compenser l'investissement initial

¹³ « Do It Yourself » du Punk au Fab lab, France Culture (voir [lien](#))

¹⁴ Tester avant d'investir, pratique permettant aux entrepreneurs et particulier d'expérimenter une idée ou un concept avant d'investir trop de temps et d'argent dans le projet.

4.3.2. Revue des tiers-lieux d'innovation à la lumière de l'armature territoriale du Sud 54

Le tiers-lieu d'innovation est faiblement représenté dans le Sud 54. Avec 3 projets, ces espaces représentent 6% des projets identifiés. Toutefois, cette faible représentation n'est pas sans cohérence au vu de l'originalité et du besoin de compétences spécifiques de ces espaces. Les 3 projets recensés sont répartis comme suit :

- La majorité (2/3 des lieux identifiés) sont situés dans l'aire urbaine de Nancy : le *Lorraine Fab Living Lab* (LF2L) et *Nybi Fab lab*
- Un dernier tiers-lieu d'innovation fait figure d'exception en étant situé à Vannes-le-Châtel, commune rurale de moins de 1000 habitants dans la CC Colombey Sud Toulous. Situé dans le CERFAV, centre européen de recherches et de formation aux arts verriers, cet espace permet la fabrication et la recherche autour des arts verriers, à destination des artisans d'arts comme du grand public.

Les tiers-lieux d'innovation sur le pôle urbain métropolitain de Nancy sont des *fab lab* généralistes, dont l'objectif est de prototyper rapidement et de permettre aux particuliers et nouveaux entrepreneurs de réaliser rapidement un « MVP » (*minimum viable product*, soit un premier prototype permettant d'atteindre la preuve de concept d'un nouveau service).

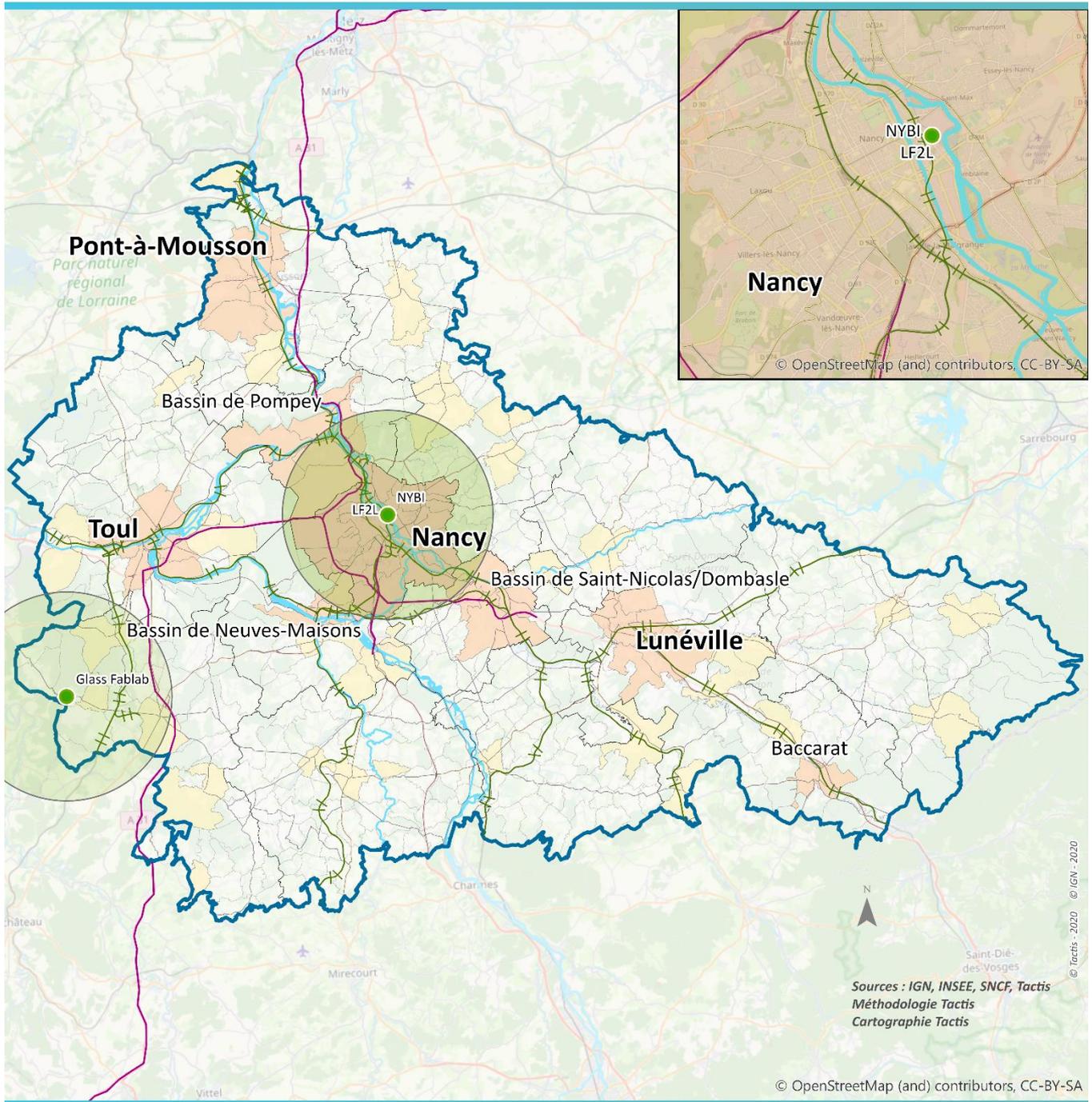
Cette forte représentativité de la Métropole de Nancy s'explique par la concentration de l'activité économique et d'enseignement supérieur à Nancy, avec notamment un projet impulsé par l'université et la Métropole (LF2L). De plus, la Métropole (Cf. *Cahier d'entretiens*) identifie les tiers-lieux comme un outil important de sa politique d'innovation, en lien avec par exemple avec le futur bâtiment totem de la French Tech, véritable vitrine de l'innovation départementale.

Cependant, l'innovation métropolitaine n'est pas la seule offre qui existe en matière de tiers-lieux d'innovation. En effet, sur un territoire qui compte de nombreux artisans et savoir-faire spécifiques, des lieux ouverts au public et à la création partagée peuvent émerger hors de la Métropole.

C'est par exemple le cas du Glass Fab Lab à Vannes-le-Châtel, dont l'implantation s'explique par la culture historique de l'artisanat verrier sur ce territoire. Cet espace qui bénéficie aujourd'hui principalement aux étudiants du CERFAV pourrait attirer des publics extérieurs dans une optique de valorisation des savoir-faire locaux et des arts verriers. Cet espace, par ailleurs bien connu des acteurs locaux, héberge parfois des réunions et rencontres des acteurs publics locaux.

Ainsi, il représente ce potentiel d'innovation hors des métropoles, basé sur des savoir-faire et techniques maîtrisées localement et partagées avec le plus grand nombre.

Tiers-lieux d'innovation existants et en projet sur le territoire



Etude de cas : le Glass Fab lab à Vannes-le-Château

Le Glass Fab lab est un espace créé en 2011 au sein du CERFAV (Centre Européen de Recherche et de Formation aux Arts Verriers), pour permettre aux étudiants, chercheurs et artisans de créer et expérimenter, et au grand public de découvrir les arts verriers.



Ancrage territorial :

Le Glass Fab lab est situé à Vannes-le-Château, commune rurale de l'intercommunalité du Pays de Colombey et du Sud Toulousain. Dans un territoire qualifié de rural, Vannes-le-Château ne présente pas les équipements d'un pôle de proximité et souffre d'une mauvaise connexion aux réseaux de transports. Néanmoins, la zone héberge plusieurs initiatives preuve d'un dynamisme citoyen local bien présent : le Théâtre du Cristal, tiers-lieu culturel associatif également à Vannes-le-Château, et un projet prometteur de tiers-lieu associatif à Colombey-les-Belles, pôle de proximité à moins de 10km du CERFAV.

Analyse opérationnelle :

Le Glass Fab lab est porté par le CERFAV, avec qui il collabore en même temps qu'avec d'autres ateliers, des communautés de communes, des missions locales... Il est labellisé Centre de Ressources Technologiques et est donc amené à accompagner les artisans et industriels dans le développement de nouveaux procédés techniques.

L'activité du Glass Fab lab comporte :

- Ouverture libre pour les étudiants du CERFAV ;
- Deux ouvertures hebdomadaires (mardi et jeudi 16h – 18h) pour les cotisants annuels grand public ;
- Ouvertures publiques ponctuelles pour certains événements.

La majorité de ses financements proviennent de la Région et de fonds européens, et il s'auto-finance en partie grâce à la réalisation de travaux. Si l'investissement initial peut s'avérer lourd pour l'équipement, et la communauté d'experts des arts verriers restreinte, le lieu bénéficie tout de même du rayonnement du CERFAV, établissement européen. Le Glass Fab lab fonctionne actuellement avec un équivalent temps plein et un service civique.

Conclusion :

Points forts :

- Le rayonnement du CERFAV, structure européenne
- La proximité du lieu aux artisans et au patrimoine local (Kaleidosco, Villa Majorelle, etc.)
- Une expertise technique unique

Points faibles :

- La faible fréquentation et visibilité du lieu, n'encourageant pas l'ouverture de plus de créneaux au public
- Une mauvaise connexion aux réseaux de transport
- La dépendance aux subventions publiques

Impact sur le territoire : potentiellement fort. Le Glass Fab lab travaille avec l'Ecole de la Deuxième Chance et la Mission Locale, mais peine actuellement à recruter, probablement à cause d'un manque de visibilité et d'une mauvaise accessibilité.

Reproductibilité : difficile. Ce tiers-lieu est bien spécifique à son domaine d'activité, et très lié à la structure du CERFAV. Néanmoins, son modèle est inspirant pour développer d'autres tiers-lieux d'innovation sur le territoire.

4.3.3. Analyse stratégique du profil des tiers-lieux d'innovation par rapport au territoire

On voit se démarquer deux aires de présence des tiers-lieux d'innovation :

- **Une aire « métropolitaine »** centrée sur des capacités de prototypage généraliste, dans une logique d'acculturation des citoyens ou d'accompagnement aux entrepreneurs ;
- **Une aire « rurale », en dehors des polarités du territoire** mais répondant à des besoins liés à des savoir-faire artisanaux (formation des artisans aux nouvelles technologies, prestations liées aux arts verriers et à l'optimisation des process via les outils numériques). Ce type de tiers-lieu bénéficie d'équipements bien plus spécialisés et coûteux et porte comme objectif d'accroître les capacités d'innovations, de collaboration et de production des artisans locaux.

Ainsi, selon son positionnement le tiers-lieu d'innovation n'aura pas les mêmes objectifs :

- Les fab labs présents à Nancy se placent dans une logique de développement de synergies et d'accélération de l'innovation en s'appuyant sur les forces vives du territoire métropolitain (étudiants, chercheurs, startups, etc.)
- Le tiers-lieu du CERFAV a plutôt pour objectifs la formation d'artisans spécialisés et la valorisation des savoir-faire historiques de la verrerie d'art. Son activité est à ce titre à mettre en lien avec un enjeu plus large de revalorisation des métiers de l'artisanat considéré comme important par l'ensemble des acteurs publics du territoire (EPCI, Département, Région).

La répartition actuelle des tiers-lieux d'innovation en activité sur le territoire peut donc s'expliquer par la nécessité d'être proche de ses usagers. Il apparaît que le public cible est territorialisé, le lieu l'est donc également : l'ouest du Sud Meurthe-et-Moselle pour les arts verriers ou la proximité d'un pôle urbain pour un *fab lab*, par exemple.

Cela ne signifie pas que la situation actuelle est optimale, en effet certains tiers-lieux d'innovation semblent plutôt sous-utilisés : le Glass Fab lab de Vannes-le-Châtel, ne bénéficie pas d'une bonne visibilité sur le territoire. A cela s'ajoute l'absence de solutions de mobilité vers ce tiers-lieu, hors voiture individuelle. Ainsi, cet espace ne présente qu'un très faible taux d'occupation, hors utilisation par les étudiants du CERFAV.

Les facteurs-clés de succès de ces lieux résident tout d'abord dans la pérennité de leur modèle économique. En effet, l'investissement initial élevé pour l'équipement en machines doit pouvoir être compensé par un revenu suffisant de l'activité. Or, ce revenu est dépendant d'un second facteur-clé de succès : l'attractivité du lieu. Cette attractivité peut s'avérer contrariée sur les tiers-lieux isolés sur les zones faiblement peuplées, en zone rurale ou en centre-bourg. Pour pallier cela, l'animation et la communication autour du lieu sont indispensables.

Au vu de ces facteurs de succès, une réflexion sur la facilitation de l'accès de ces lieux pourrait être amorcée mais aussi sur l'accroissement de leur visibilité auprès de la population (partenariats, valorisation, déplacement de « kits fablab dans les écoles ou les quartiers prioritaires de la ville pour viser des nouveaux publics, etc.)

Le plein potentiel de ce type de tiers-lieu ne semble pas encore atteint, avec de larges zones du territoire non équipées, ce qui peut ouvrir une réflexion sur des opportunités d'équipement de certaines agglomérations relais, par exemple.

Enfin, ces lieux d'innovation doivent s'intégrer dans les différentes dynamiques régionales pour atteindre un plus large public. Le programme « lycées 4.0¹⁵ » ou les différentes actions pour valoriser l'artisanat portées par la Région Grand Est semblent complémentaires à ce titre avec le développement d'offres de tiers-lieux d'innovation sur le territoire.

¹⁵ Sur le programme « lycées 4.0 » de la Région : <https://www.grandest.fr/lycee4-0/>

4.4. LA DYNAMIQUE DES TIERS-LIEUX SOCIAUX SUR LE TERRITOIRE

4.4.1. Définition et caractéristiques des tiers-lieux sociaux

Les tiers-lieux sociaux affichent un engagement d'utilité publique et proposent différents types de services, souvent liés à l'économie sociale et solidaire :

- Valorisation des circuits courts, mise en relation du citoyen et du producteur, vente de produits locaux ;
- Cafés associatifs et cantines solidaires alimentés par les produits locaux (*vins naturels de Meuse, bières de micro-brasserie locales, etc.*) et parfois à des tarifs différenciés
- Ateliers autour de l'écologie : méthode de compostage, gestion d'un potager, etc.
- Actions de sensibilisation à l'écologie et à la santé « hors les murs », à l'adresse d'autres publics notamment dans les quartiers prioritaires (*L'écurie n°8 à Toul*)
- Espaces associatifs soutenant des projets de réinsertion et d'accès à l'emploi.

Pour donner sens à cet esprit de coopération, ces lieux sont souvent organisés sous forme de S.C.I.C (Société Coopérative d'intérêt collectif) : une entreprise coopérative (constituée sous forme de SARL, SAS ou SA) qui a pour objet « la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale ». La SCIC peut ainsi intégrer des citoyens, des acteurs publics de la collectivité, des acteurs privés, dans une logique de coopération et de gouvernance partagée. L'organisation en SCIC permet une répartition du capital entre plusieurs acteurs, décomposés en différents collègues : salariés, bénéficiaires, partenaires, initiateurs, etc.

Comme toutes les entreprises coopératives, les SCIC doivent parvenir à un équilibre comptable par le développement d'activités marchandes. Les tiers-lieux sociaux sont donc en réalité souvent multiformes et proposent de multiples services annexes : hébergement, coworking, café ou restaurant associatifs, animation d'ateliers, lieu de médiation numérique.

Revue générale d'un projet de tiers-lieu social :

Atouts	Faiblesses
- Une communauté mobilisée et engagée	- Manque de visibilité (impact très localisé)
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des orientations renforcées du SCoT sur les sujets de l'agriculture de proximité - Un gain d'intérêt pour ces lieux à prévoir à mesure que l'engagement associatif progresse en France 	- Des SCIC qui doivent parvenir à l'équilibre économique en trouvant des services à plus haute valeur ajoutée et une clientèle pérenne

4.4.2. Revue des tiers-lieux sociaux à la lumière de l'armature territoriale du Sud 54

6 tiers-lieux sociaux ont été identifiés dans l'étude (4 lancés et 2 en projet). Ils représentent donc 12% des initiatives recensées sur le territoire et sont répartis sur différents échelons territoriaux du Sud Meurthe et Moselle :

- 3 de ces lieux (*Ma bonne étoile*, Être éco lié, ainsi qu'un projet en cours de tiers-lieu associatif dans le cadre de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée ») sont localisés dans un bourg centre rural (Colombey-les-Belles) ou une commune hors-polarité (Praye, Xirocourt) du territoire.

Cette présence dans ces espaces peut s'expliquer par le besoin de structurer l'action citoyenne dans ces zones, où elle est moins densément présente qu'en métropole, là où les lieux d'échanges et de participation citoyenne sont plus nombreux.

- Les 3 autres lieux repérés (*La Piscine*, *PAMBIO*, *L'écurie n°8*) ont été identifiés dans des villes-relais, Lunéville et Pont-à-Mousson, ou dans l'agglomération nancéenne (Maxéville en proche périphérie de Nancy).

Ces lieux sont en fait bien plus dépendants d'une communauté de porteurs de projets et d'un tissu associatif départemental et connecté par des intérêts communs plutôt que d'un territoire précis. Toutefois, on peut affirmer que les tiers-lieux centrés sur une offre liée à l'agriculture de proximité et aux circuits courts (*PAMBIO*, *L'écurie n°8*) s'appuient sur une proximité géographique avec des espaces agricoles et des producteurs, alors que les tiers-lieux sociaux plus métropolitains (*La Piscine*) s'orientent vers des services incluant des fab lab.

Aussi, 67% des lieux identifiés sont des Associations de loi 1901 ou des S.C.I.C, statuts privilégiés pour des structures de ce type. De plus, sur les lieux référencés, seulement 20% sont subventionnés par une collectivité. En effet, ces projets sont plutôt construits dans une optique « citoyenne et indépendante », en s'entourant d'autres structures : AMAP¹⁶, associations locales, acteurs indépendants et souvent engagés. Ils font par exemple régulièrement appel à des campagnes de financement participatif, auxquels contribuent de nombreux acteurs associatifs du département mais rarement des collectivités. Ainsi les tiers-lieux sociaux, bien que relevant de l'utilité publique, sont les lieux qui ressortent comme les plus éloignés des acteurs publics sur le territoire. Ceci peut s'expliquer par :

- Une volonté d'indépendance de ces lieux et des acteurs qui les portent
- Un manque de visibilité des acteurs publics sur ces initiatives, souvent plus connues des « initiés »
- Un faible intérêt des collectivités pour les externalités potentielles de ces lieux ou pour le modèle collaboratif lié à la participation dans une S.C.I.C

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : des initiatives support de la dynamique de tiers-lieux sociaux sur le territoire ?

Initiés par le Ministère de l'Agriculture, les projets alimentaires territoriaux sont des démarches de terrain, volontaires et collectives. Les acteurs intéressés par la question de l'alimentation se regroupent, établissent un diagnostic du territoire, cherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales liées à l'alimentation durable.

Pour le Sud Meurthe-et-Moselle, un projet alimentaire territorial est porté par le Département 54, aux côtés des acteurs publics du territoire (Chambres consulaires, Multipole, EPCI, etc.), du PNR de Lorraine, de la S.C.I.C Paysan Bio Lorrain (coopérative qui organise la distribution des produits Bio des fermes vers la restauration hors domicile) et d'autres associations de consommateurs/producteurs.

Les principaux objectifs du projet sont :

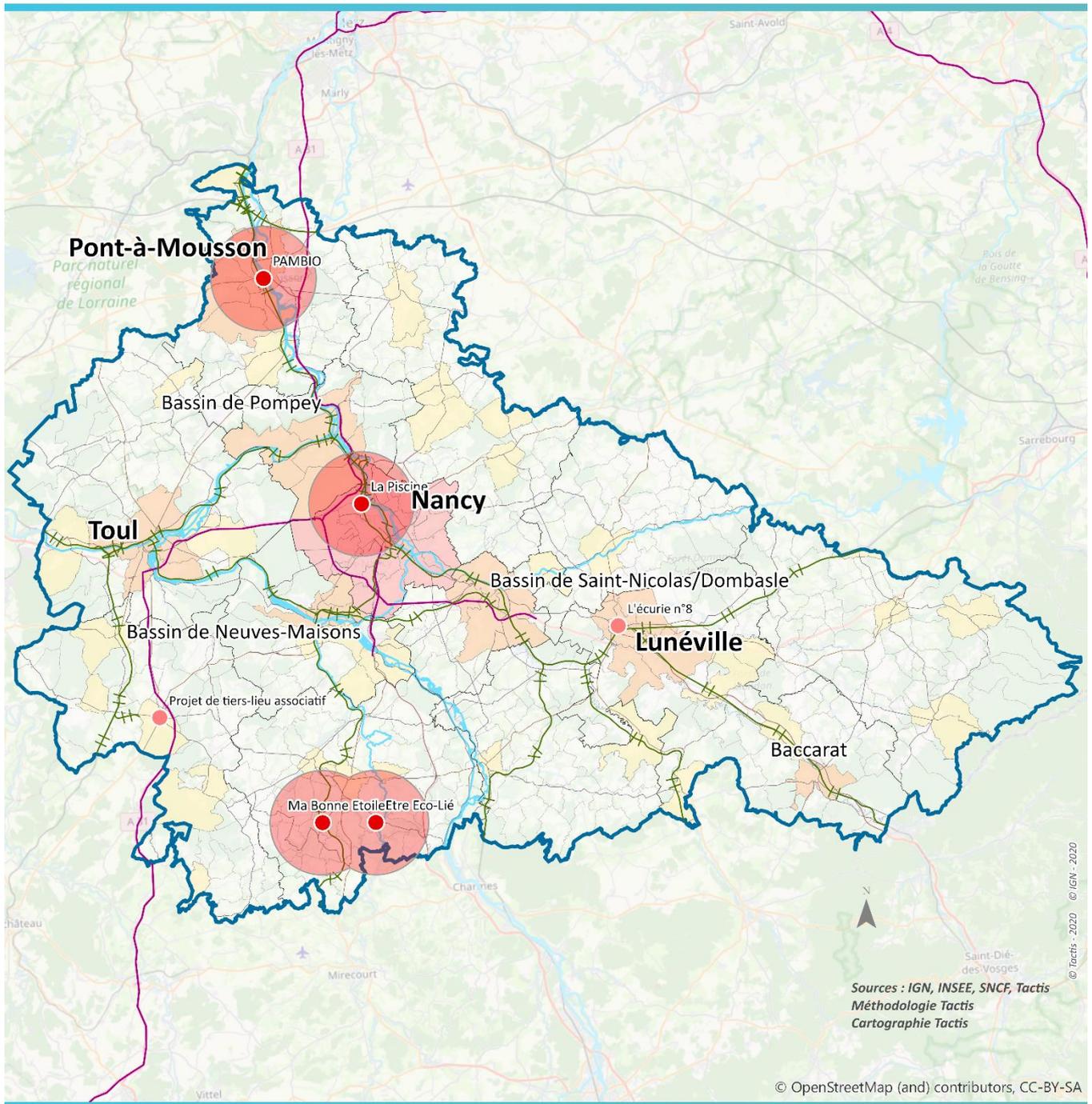
- Sensibiliser les producteurs et les consommateurs aux enjeux liés à la relocalisation du système alimentaires
- La sensibilisation des publics, notamment scolaires
- La structuration de l'approvisionnement et la sensibilisation des publics scolaires.¹⁷

La coopération de tous ces acteurs locaux autour des problématiques de l'alimentation locale pourrait s'élargir aux tiers-lieux sociaux du territoire, qui portent souvent les mêmes objectifs.

¹⁶ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

¹⁷ Fiche projet PAT Sud 54 https://lamainalapat.fr/files/PatDeMeurtheEtMoselle_bf_carteidentite_sud54v3.pdf

Tiers-lieux sociaux existants et en projet sur le territoire



Armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

- Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
- Pôle urbain métropolitain
- Agglomération relay
- Pôle urbain d'équilibre et pôle urbain de Baccarat

Tiers-lieux sociaux recensés

- Tiers-lieu social existant (6)
- Tiers-lieu social en projet (2)
- Zone d'influence du tiers-lieu (5km)

Infrastructures

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Routes départementales
- Limites des communes
- Limites des intercommunalités

Etude de cas : le magasin PAMbio à Pont-à-Mousson

PAMbio est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) réunissant 170 sociétaires, et dont le lieu a ouvert en août 2019 après plusieurs années de préparation par une équipe de bénévoles à Pont-à-Mousson. C'est aujourd'hui une épicerie bio d'une part et un tiers-lieu de convivialité d'autre part.

Ancrage territorial :

PAMbio est située dans le centre-ville de Pont-à-Mousson, dans une agglomération-relais dynamique et bien équipée en transport, commerces et services, avec la présence d'équipements à vocation régionale (EPFL, PNRL, etc.).



Analyse opérationnelle :

Le projet est né en 2016 du croisement entre Mousson Citoyenne, groupe de transition écologique, et l'AMAPAPAM, ou Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne de Pont-à-Mousson. Il s'est concrétisé en projet collaboratif par la création d'une SCIC SAS. La création de l'épicerie s'est faite en grande partie grâce au travail de bénévoles, durant l'été 2019, pour meubler et aménager l'espace.

Aujourd'hui, le lieu héberge :

- Un espace de vente de produits bio, respectueux de l'environnement et privilégiant les circuits courts avec un rayon vrac ;
- Un espace café convivial ouvert le samedi entre 12h et 17h30 avec des ateliers pour apprendre à consommer autrement, réduire ses déchets, réparer et recycler ou encore rencontrer des producteurs, ; et qui est également disponible à la location en semaine, à l'heure (10€), la demi-journée (30€) ou la journée (50€) ;
- Un projet d'espace en libre accès du mardi au samedi entre 12 et 14h, avec wifi libre, bibliothèque partagée etc. dans un but de création de lien social.

Le projet s'est concrétisé grâce au sociétariat, un prêt France Activ et un prêt Crédit coopératif. Une aide de la Région Grand Est Emploi Associatif permet de financer le salaire de l'équivalent temps-plein embauché. Une quarantaine de bénévoles participe également aux tâches du lieu, qui est en bonne voie pour atteindre l'équilibre budgétaire.

La SCIC fonctionne grâce au modèle de la « sociocratie » grâce à un processus participatif d'intelligence collective permettant d'aboutir à des décisions validées par le plus grand nombre.

Conclusion

Points forts :

- Très bon ancrage local avec de nombreuses interactions (usagers, intervenants dans les ateliers, producteurs, associations...)

Points faibles :

- Faible visibilité, notamment auprès d'usagers potentiels de passage, par exemple venant travailler à Pont-à-Mousson

Impact sur le territoire : Important. En plus de faciliter la création de lien social à Pont-à-Mousson, il soutient les producteurs locaux.

Reproductibilité : Paradoxalement ce projet semble facile à reproduire (investissement initial faible, cible d'usagers très large assurant un fonctionnement pérenne) mais est extrêmement dépendant d'une communauté initiale, engagée sur un sujet et la volonté de monter un espace, ce qui le rend peu répliquable « clé en main ».

4.4.3. Analyse stratégique du profil des tiers-lieux sociaux par rapport au territoire

Les tiers-lieux sociaux répondent à différentes dynamiques sur le territoire :

- Une majorité d'initiatives lancées par des communautés d'acteurs associatifs (tiers-lieux, AMAP, producteurs locaux) peu suivies par les acteurs publics et relativement autonomes (financements participatifs, activités annexes) ;
- Des initiatives appuyées par les acteurs publics pour répondre à des problématiques territoriales précises et trouver des nouveaux outils d'action publique : insertion, développement des circuits courts, bien-être des citoyens.

Les tiers-lieux sociaux représentent des externalités positives sur leur territoire :

- Ils sont des générateurs de lien social autour de causes citoyennes, notamment dans les centres bourgs et les communes rurales.
- Ils structurent le milieu associatif et donne un nouveau souffle à l'engagement citoyen local.
- Ils peuvent être le support de politiques publiques liées à la réinsertion, au développement d'une agriculture de proximité ou à la sensibilisation des publics de tous les horizons aux enjeux du développement durable

Toutefois, ces projets ont un impact variable sur le territoire, qui dépend des facteurs suivants :

- La densité et la motivation de la communauté porteuse du projet ainsi que l'amplitude de son réseau.
- La capacité du lieu à définir un socle de services monétisables (café associatif, bar, coworking) pour financer les autres projets citoyens.
- La capacité du lieu à mobiliser des financements participatifs pour lancer le projet.

En termes d'action publique, ces tiers-lieux semblent pouvoir bénéficier non seulement de subventions ou d'espaces mis à disposition mais de conseils sur la modélisation économique, l'analyse de leur zone de chalandise et le positionnement serviciel pour viser une action solidaire et citoyenne qui soit pérenne économiquement.

Enfin, il est inscrit dans les objectifs issus de l'évaluation du SCoT la volonté de renforcer les actions en faveur de l'alimentation et d'une agriculture de proximité. Les tiers-lieux sociaux sont souvent ceux qui portent le plus ces sujets de mise en relation des citoyens et des producteurs locaux ou de développement du « faire local » et peuvent donc être envisagés comme des outils mobilisables pour atteindre ces objectifs fixés par les acteurs publics du territoire.

Le tiers-lieu social ne semble pas répondre à une règle générale concernant son territoire d'implantation. Toutefois, quelques idées peuvent ressortir de cette étude :

- S'il veut proposer des activités comme les circuits courts ou la valorisation des produits locaux, un tiers-lieu semble devoir s'installer à proximité des acteurs clés pour ces activités : artisans et agriculteurs.
- Au vu des spécificités des grandes aires urbaines (poids de la population active, présence de classes sociales plus aisées, intérêt croissant pour l'alimentation durable) on pourrait voir émerger des initiatives du même genre dans l'agglomération nancéienne.

De manière générale, ces lieux peuvent être amenés à se développer en même temps que l'engagement associatif progresse en France¹⁸. Aussi, on note la présence d'un fort réseau associatif dans le Sud 54, avec des initiatives (*Képos, La Cantoche, Zéro déchets, Fermiers d'ici, Racines carrées* et de nombreuses autres) souvent liées avec le milieu des tiers-lieux, qui peuvent venir en acteurs support des projets de tiers-lieux du territoire.

¹⁸ Enquête France Bénévolat 2018 : les 2/3 des français ont déjà participé à des actions de bénévolat

La dynamique des Tiers-lieux de service au public sur le territoire

4.4.4. Définition et caractéristiques des tiers-lieux de service au public

Les tiers-lieux de service au public sont des lieux à vocation sociale, principalement organisés autour d'activités de médiation numérique et d'inclusion. Ces lieux proposent généralement :

- Des activités de médiation numérique : formations aux outils numériques de base, aide aux démarches en ligne (impôts, Pôle Emploi, achats sur internet)
- Des activités d'inclusion et d'innovation sociale pour les publics les plus fragiles du territoire : apprentissage du français grâce aux outils numériques, appui à l'entrepreneuriat, etc.
- Des services annexes, intégrés selon les besoins et la densité de l'offre de services du territoire : poste, médiathèque, café associatif, conciergerie...

Au vu de leur mission sociale, ils possèdent des caractéristiques particulièrement distinctes des autres types de tiers-lieux :

- Une forte implication des acteurs publics, qui portent ou à minima financent le projet sur leur territoire.
- Un public cible composé des publics les plus fragiles (Quartiers prioritaires de la ville, publics isolés, demandeurs d'emploi, allophones...)
- Ils sont animés par des acteurs spécialisés de la médiation sociale et numérique.
- Ils proposent une offre en collaboration avec d'autres acteurs locaux du social et de l'associatif et des opérateurs nationaux : MJC, CAF, La Poste, Pôle Emploi...
- Disposant d'une mission de service publique, ils sont souvent labélisés et soutenus par l'Etat (MSAP, Pass Aptic¹⁹, Fabrique des territoires, kiosque information jeunesse) et peuvent avoir des cadres contractuels différents des autres tiers-lieux, comme un fonctionnement en régie pour le compte de la collectivité.

Ce qui différencie ces tiers-lieux des structures historiques de l'accompagnement et du social est la médiation numérique ainsi que la pluriactivité : ces lieux peuvent intégrer des fab lab, des cafés associatifs ou des espaces de coworking pour mixer les publics et créer du lien social.

Revue générale d'un projet de tiers-lieu de service au public :

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des structures souvent portées par les acteurs publics - Des besoins sociaux existants dans tous les territoires 	<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de fréquentation parfois dû à l'inadéquation de l'offre proposée avec les besoins locaux ou les publics cibles
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un intérêt croissant de l'Etat sur les sujets de médiation et d'inclusion numérique qui constitue une opportunité d'accès aux financements pour les tiers-lieux 	<ul style="list-style-type: none"> - La multiplication des structures de ce type (médiathèques, EPN, MSAP, tiers-lieux) sans coopération peut créer un manque de visibilité pour l'utilisateur et un sentiment de « saupoudrage » des financements pour les acteurs publics

¹⁹ Aptic, opérateur labélisé par l'Etat, fournit des Pass Numériques. Ce dispositif se matérialise par des carnets de plusieurs chèques, conçus sur le modèle des titres-restaurants, afin de permettre aux bénéficiaires de financer tout ou partie de leur accompagnement numérique dans une structure partenaire. Certains tiers-lieux de service au public sont labélisés pour pouvoir accueillir ces publics cibles.

4.4.5. Revue des tiers-lieux de service au public sur le territoire à la lumière de l'armature territoriale du Sud 54

11 tiers-lieux de services au public ont été recensés sur le Sud Meurthe-et-Moselle, soit un peu plus de 20% de l'ensemble des tiers-lieux identifiés. Ils sont répartis comme suit :

- 90% de ces lieux sont situés dans des bourgs centres ruraux (Badonviller, Blâmont, Champenoux, Cirey-sur-Vezouze, Vézelize, Einville-au-Jard, Azerailles) et des pôles de proximité (Mont-sur-Meurthe, Domèvre-en-Haye)
- Un tiers-lieu (*la Fabrique numérique des territoires* de Vandœuvre-lès-Nancy) est situé à proximité d'un quartier prioritaire de la ville de l'agglomération nancéenne.

Cette répartition territoriale, sur des structures de petits bassins de vie à l'exception de Vandœuvre-lès-Nancy, répond à deux dynamiques :

- Une implantation du lieu intrinsèquement liée aux carences et besoins (sociaux et serviciels) de leur territoire : accès aux services publics dans les bourgs centres et communes rurales, enjeux d'inclusion numérique dans la périphérie nancéenne.
- Une sur représentation de ces lieux dans les bourgs centres (plutôt ruraux) et communes rurales du territoire, avec un objectif clair de lutter contre l'isolation territoriale et la désertification des services publics.

Sur le Sud 54, seulement deux formes de tiers-lieu de service au public recensées sont :

- Les Maisons de Service au Public (91%, 10 structures recensées) ;
- Le lieu de médiation numérique (1 recensé, *Fabrique numérique des territoires* de Vandoeuvre)

Cette forte représentation des Maisons de Service au public pose la question de l'opportunité (ou non) d'une évolution de ces lieux vers des nouvelles activités, méthodes d'animations ou mutualisations avec des tiers-lieux existants pour un impact accru sur leur public cible et leur territoire.

De plus, comme le montre la cartographie des Quartiers prioritaires de la Ville sur le Sud54 (3.1.2), il existe un fort potentiel de tiers-lieux sur le modèle de celui de Vandoeuvre, unique représentant de cette catégorie sur l'ensemble du territoire, adressant les besoins des populations fragiles de ces espaces notamment grâce aux outils numériques.

La Maison de Service au Public (MSAP) et les Maisons France Service (MFS) : des outils territoriaux intégrés dans l'étude tiers-lieux.

La MSAP est une structure publique visant à accompagner les habitants dans leurs démarches administratives (emplois, retraite, social, etc.). Il existe plus de 1 280 MSAP en France, dont dix sur le territoire du sud Meurthe-et-Moselle qui sont portées par une association ou par l'intercommunalité. Le réseau de Maisons France Service, lancé en 2019, vient en appui à ce dispositif. Si elles ne sont pas considérées comme tiers-lieux de prime abord, certaines Maisons de Services Au Public remplissent des fonctions similaires aux tiers-lieux de service au public, c'est pourquoi il est intéressant de les prendre en compte dans l'étude.

Dans une logique d'efficacité de l'action publique et d'impacts accrus sur les territoires, **la question de la mutualisation des MSAP avec des structures et services préexistants est vivement encouragée par l'Etat**²⁰ (Tiers-lieux, EPN, médiathèques, centres sociaux, foyers ruraux).

²⁰ Circulaire du premier Ministre relative à la création de France Services : https://www.cgnet.gouv.fr/sites/cgnet.gouv.fr/files/atoms/files/circulaire_ndeg_6094-sg_du_1er_juillet_2019_relative_a_la_creation_de_fran.pdf

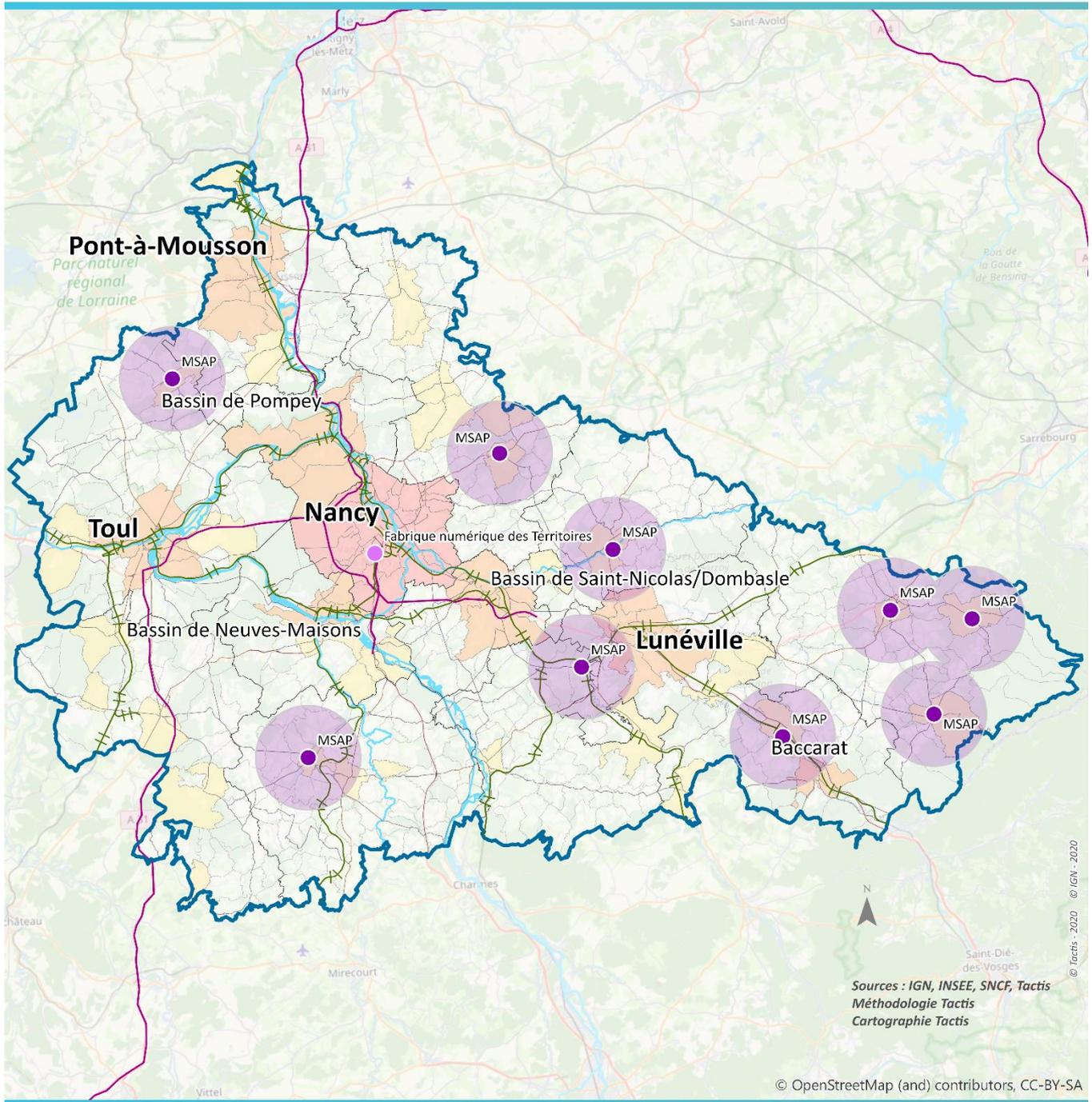
C'est le cas par exemple du projet *Brenne Box* (Mézières-en-Brenne, Indre) où la Communauté de communes a décidé, afin de mutualiser les coûts et les moyens, un agrandissement de la Maisons de services au public afin de développer l'hybridation des activités, pour réunir trois fonctions au sein d'un lieu :

- **Une maison de service au public** qui permet à l'utilisateur d'être accompagné dans toutes ses démarches administratives (Pôle Emploi, Caf, CPAM, MSA, Impôts)
- **Un espace de coworking**, espace de travail partagé mais aussi réseau de travailleurs encourageant l'échange
- **Un mini Fab lab** permettant aux micro-entrepreneurs, travailleurs indépendants et télétravailleurs de faire émerger leurs idées en phase de construction

Les MSAP et MFS peuvent donc être envisagées comme des tiers-lieux à part entière ou des structures sur lesquelles un tiers-lieu peut s'appuyer et mutualiser des moyens dans le but d'en faire des outils de territoire encore plus impactant.

Enfin, les tiers-lieux de service au public peuvent s'appuyer sur des réseaux existants sur le territoire, comme le réseau associatif reconnu d'utilité publique *Familles rurales* aux nombreuses antennes sur le territoire et qui porte notamment la Maison de Services au Public de Vézelize.

Tiers-lieux de service au public existants et en projet sur le territoire



Sources : IGN, INSEE, SNCF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

- Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
- Pôle urbain métropolitain
- Agglomération relais
- Pôle urbain d'équilibre et pôle urbain de Baccarat

Tiers-lieux de service au public recensés

- Tiers-lieu de service au public existant (9)
- Tiers-lieu de service au public en projet (1)
- Zone d'influence du tiers-lieu (5km)

Infrastructures

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Routes départementales
- Limites des communes
- Limites des intercommunalités

Etude de cas : la Fabrique numérique des territoires de Vandœuvre-lès-Nancy

Le Gouvernement a lancé en juillet 2019 un Appel à Manifestation d'intérêt pour encourager le développement des tiers-lieux en France. La commune de Vandœuvre-lès-Nancy a été retenue pour y développer une « Fabrique numérique des territoires », un lieu de médiation rapprochant le numérique des habitants et des professionnels.



Ancrage territorial :

Vandœuvre-lès-Nancy est située sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy, pôle urbain principal du territoire. Deuxième ville du sud Meurthe-et-Moselle avec 30 000 habitants, la commune compte 40% de sa population en Quartiers Prioritaires de la Ville. Vandœuvre-lès-Nancy mène une politique numérique forte, afin de faire des outils numériques un vecteur d'inclusion sociale, plutôt qu'une contrainte éloignant certains publics.

Analyse opérationnelle :

La commune souhaite monter pour ce tiers-lieu une association en préfiguration d'une SCIC à horizon fin 2020, la SCIC étant la forme juridique la plus adaptée au projet. Les partenaires formant la communauté du projet sont la commune de Vandœuvre-lès-Nancy, deux Maisons de la Jeunesse et de la Culture déjà impliquées dans le numérique (la MJC Etoile et la MJC Nomade), l'association Alexis ainsi que la Métropole du Grand Nancy.

Le lieu aura pour vocation :

- L'inclusion numérique au sens large, par exemple en facilitant les démarches en ligne des usagers ;
- L'innovation sociale numérique, en hébergeant certains projets sociaux liés au numérique ;
- L'accompagnement des entreprises à la transition numérique.

Vandœuvre-lès-Nancy a reçu 100 000€ sur le budget total de 250 000€ financés par l'Etat pour la Fabrique numérique des territoires. Ils souhaitent également répondre à l'Appel à Projet de la Région Grand Est tiers-lieux. L'objectif à horizon trois ans est d'atteindre le modèle économique suivant :

- 1/3 de subventions publiques ;
- 1/3 de ressources propres (location d'espace sur les serveurs, etc.) ;
- 1/3 de financement d'institutions (entreprises privées, CAF, Pôle Emploi, etc.).

Au printemps 2020, le projet est animé par le chargé de développement économique de la commune. Le recrutement d'un chef de projet, qui deviendra ensuite directeur du lieu à temps plein, est en cours.

Conclusion

Points forts :

- Facilité financière au démarrage grâce au soutien de l'Etat
- Outil d'inclusion sociale fort

Points faibles :

- Reproductibilité remise en question par l'apport financier important dont aura bénéficié le projet

Impact sur le territoire : fort. Le lieu permettra de favoriser l'inclusion numérique des habitants du territoire donc aura un rôle social important. Il vise à moyen terme un impact sur l'ensemble de la Métropole du Grand Nancy, puis du triangle formé par Pont-à-Mousson, Toul et Lunéville.

Reproductibilité : relative. La mise en place de ce lieu a été particulièrement facilitée par l'AMI Fabrique des Territoires, apportant un financement confortable au démarrage.

4.4.6. Analyse stratégique du profil des tiers-lieux de services au public par rapport au territoire

Les tiers-lieux de services au public identifiés répondent aux dynamiques suivantes :

- Une très forte représentation dans les bourgs centres, notamment ruraux, et les pôles de proximité du territoire ;
- Une faible représentation dans les agglomérations relais et l'agglomération nancéienne, avec seulement un projet (pourtant labélisé Fabrique Numérique des territoires) à Vandœuvre-lès-Nancy.

En fonction des lieux d'implantation, les services proposés varient. Dans les bourgs centres ruraux les services administratifs vont être privilégiés (Poste, CAF, Impôts) avec l'ajout possible d'une dimension « redynamisation et lien social » (café associatif, bar, boulangerie...). Dans le tiers-lieu de service situé en périphérie urbaine, les services proposés évoluent vers une offre de type fab lab, prototypage et médiation numérique.

De tels lieux ont des externalités positives directes sur le territoire :

- Une amélioration de l'accessibilité de la population aux services publics et notamment aux démarches administratives en ligne ;
- Une lutte contre l'isolation territoriale et la désertification des services publics
- Une inclusion, notamment par le numérique, des publics fragiles

Cependant, ces externalités ne sont possibles qu'en réunissant les conditions suivantes :

- Monter des projets multi-partenariaux en étroite collaboration avec les acteurs « historiques » du secteur (Collectivités, CAF, Pôle Emploi, MJC...)
- Des employés des tiers-lieux non seulement « animateurs » mais surtout « médiateurs »
- Une collaboration entre les différents lieux pour encourager la mutualisation des activités et des moyens et éviter la multiplication des offres

Au vu de la faible représentation des polarités urbaines pour ces lieux, se pose la question du développement d'une offre de ce type dans les villes relais ou l'agglomération nancéienne, qui pourrait profiter aux publics les plus fragiles.

En effet, les opportunités de développement sont nombreuses, avec l'essor de la problématique de l'inclusion numérique ainsi que l'intérêt croissant de l'Etat pour ces tiers espaces. En témoignent l'AMI Fabrique du Territoire ou le dispositif gouvernemental Pass Aptic. Toutefois, on ne compte aucun acteur labélisé APTIC sur le Sud54, avec le plus proche labélisé situé à Metz.²¹

Sur le territoire, le tiers-lieu de Vandœuvre-lès-Nancy, lauréat de l'AMI Fabrique numérique des territoires, peut servir de tête de pont des tiers-lieux de services au public orientés sur la médiation et l'inclusion numérique notamment dans les quartiers prioritaires de la ville.

Enfin, l'évaluation du Schéma de Cohérence Territoriale en 2019 a fait émerger une volonté des acteurs publics de préserver l'équilibre des « polarités en souffrance », et notamment des bourgs-centres. Pour répondre à cet enjeu de maintien de la « multipolarité du territoire » et à la volonté affirmée des différents acteurs interrogés lors de l'étude de conserver les services dans les territoires les plus isolés, l'appui au développement ou à l'amélioration des tiers-lieux proposant des services divers au public peut constituer un des outils de réponse.

²¹ Cartographie des acteurs qualifiés APTIC par le gouvernement : <https://www.aptic.fr/les-acteurs-qualifies/>

4.5. LA DYNAMIQUE DES TIERS-LIEUX CULTURELS SUR LE TERRITOIRE

4.5.1. Définition et caractéristiques des tiers-lieux culturels

Les tiers-lieux culturels sont des espaces construits autour des activités artistiques sous différentes formes. Il peut s'agir de formations aux métiers du spectacle, de lectures publiques, de studios de création partagés, d'expositions itinérantes, de concerts dans des friches réaménagées, de cafés-débats, de résidences d'artistes, etc.

Le tiers-lieu culturel croise souvent les disciplines et s'organise autour de 3 pôles d'activités :

- Des ateliers de pratique artistique animés par des intervenants (arts plastiques, musique, écriture)
- Des actions de médiation et de diffusion culturelles (expositions, lectures publiques, rencontres, débats)
- Un centre de ressources culturelles permettant l'accès à l'information et à des personnes ressources

Un tiers-lieu culturel se différencie des offres culturelles « classiques », sur la base de deux principes clés :

- **La modularité et l'hybridation propre aux tiers-lieux :** les services et activités proposés sont multiples et variables, selon les intervenants et la demande du public. De plus, ces lieux sont ouverts et introduisent en leur sein des fonctions non directement liées à la sphère des connaissances, avec parfois l'implantation de services publics (mission locale, pôle emploi), d'espaces de coworking, d'activités associatives, etc.
- **L'intégration des nouveaux modes de travail collaboratif** pour attirer un public plus large. Ces espaces sont non seulement des espaces de diffusion, mais aussi des espaces de co-création, des laboratoires d'expérimentation ouverts à tous les publics : codeurs, médiateurs culturels, amateurs, bidouilleurs, seniors, enfants...

Ce type d'espace représente une opportunité nouvelle de lien entre le public et les acteurs de la culture sur tout un territoire. Son intérêt réside dans l'amélioration de l'attractivité et de la visibilité de l'offre culturelle ainsi que la promotion de la création locale.

Revue générale d'un projet de tiers-lieu de culturel

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des lieux qui s'appuient sur des organisations et compétences artistiques existantes localement - Permet de redynamiser ou diffuser l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - L'activité strictement culturelle est souvent dépendante de subventions publiques - Un programme d'animation (intervenants, expositions) compliqué à imaginer et mettre en œuvre
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Un besoin d'améliorer l'accès aux activités culturelles dans les communes rurales - Des friches industrielles et militaires en nombre sur le territoire - Des partenariats locaux pour la mutualisation des équipements et offres culturelles sur lesquels capitaliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Des lieux qui dépendent fortement de la rencontre entre une activité (cinéma, concert, exposition, formation...) et un public

4.5.2. Revue des tiers-lieux culturels sur le territoire à la lumière de l'armature territoriale du Sud 54

5 tiers-lieux culturels ont été identifiés sur le territoire du Sud 54 : deux existants et trois en projet. Ils se situent tous sur la frange nord-ouest du territoire, sur le Pays Terres de Lorraine, la Métropole du Grand Nancy, la CC Bassin de Pont-à-Mousson et la CC du Pays de Colombey et du Sud Toulois. Ils sont répartis comme suit :

- **3 des tiers-lieux analysés sont situés dans des agglomérations relais ou des pôles urbains d'équilibre** : Toul (*L'atelier*, projet porté par la Ville), Pont-à-Mousson (*La cheminée*) et Neuves Maisons (*La Filoche*). Ces espaces aux réalités territoriales différentes présentent tout de même des caractéristiques communes qui peuvent expliquer cette concentration :
 - o Une polarisation de leurs territoires proches par leurs activités économiques et de services ainsi qu'un bon accès aux réseaux de transport ;
 - o Un patrimoine culturel de renom et des équipements culturels tête de réseau (*Centre Jean l'Hôte à Neuves Maisons, centre culturel Vauban à Toul, Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson*)
 - o Une volonté d'adapter et de densifier leur offre culturelle, fondant une partie de leur attractivité.
- **2 tiers-lieux sont situés dans la Métropole du Grand Nancy**, l'un porté par un réseau d'entrepreneurs (*L'Ilot*), et l'autre par la collectivité (*L'octroi*). Ce dernier, toujours en cours de réalisation, est considéré par de nombreux acteurs publics dont la Région Grand Est comme un projet emblématique de tiers-lieu pour le Sud 54 (*cf. Cahier d'entretiens*). Il est en effet l'illustration du lien possible entre industries créatives et culturelles et l'innovation. **Cette bonne représentation (40% de l'échantillon) des tiers-lieux culturels à Nancy s'explique notamment par le rayonnement culturel du Grand Nancy** : concentration des lieux et professions culturelles, 5ème population étudiante de France, patrimoine culturel d'envergure.

A l'image de nombreuses initiatives du secteur culturel « classique », ces lieux sont au cœur d'une importante coopération entre acteurs publics et porteurs de projet privés. Sur le territoire, **ils sont, avec les tiers-lieux de services au public, ceux les plus appuyés par des collectivités**. En effet, les acteurs publics **sont impliqués dans l'ensemble les projets recensés**, sous diverses formes :

- Gestion du lieu (*L'octroi, la Filoche*)
- Mise à disposition par la collectivité d'une friche réhabilitée à la suite d'un appel à projets (*L'Atelier, l'Ilot, La cheminée*)

Un point commun à plusieurs de ces lieux sur le territoire est la réhabilitation d'anciens bâtiments : les abattoirs de Nancy pour *L'Octroi*, un site industriel pour *La Cheminée* et *l'Ilot*, ou encore une ancienne friche militaire pour *L'Atelier* à Toul.

Ces lieux chargés de l'histoire locale et à l'architecture parfois atypique sont parfaitement adaptés au tiers-lieu culturel et aux politiques de requalification des friches en cours sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan.

Toutefois, investir ces lieux en tant qu'Etablissement Recevant du Public (ERP) requiert la validation d'une série de normes, souvent difficile à obtenir dans de tels bâtiments. C'est ainsi que le projet de *La Cheminée*, à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, qui réunit 160 membres dans l'association, est actuellement remis en cause par une étude de faisabilité jugeant le lieu inadapté à recevoir du public en toute sécurité sans grand travaux nécessitant d'importants investissements.

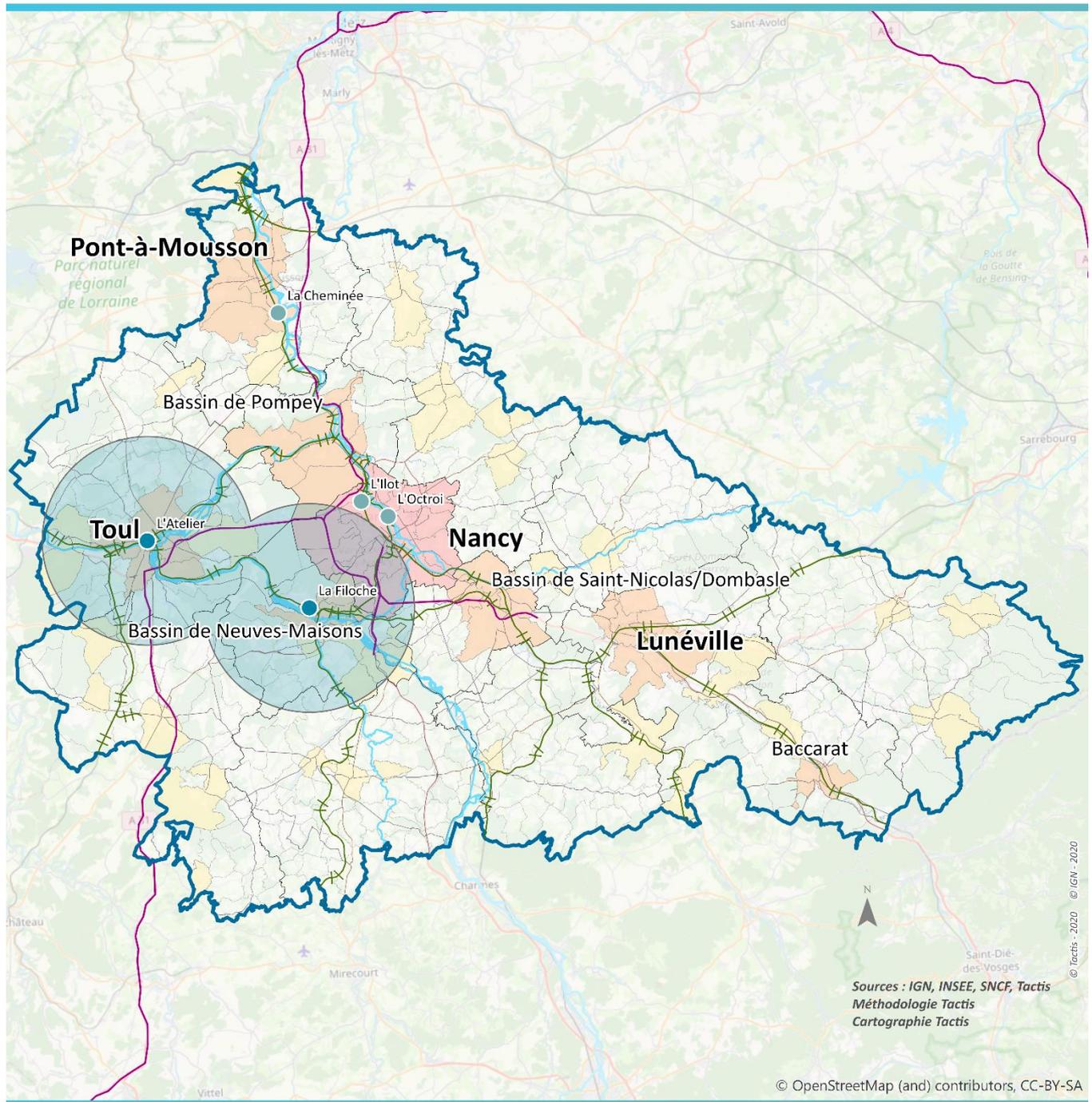
Les médiathèques du territoire ne sont pas nécessairement intégrées comme des tiers-lieux à proprement parler dans l'étude. Cependant, elles constituent des initiatives intéressantes, des lieux ressources animés par les

collectivités qui peuvent venir en soutien ou en complémentarité avec des offres de tiers-lieux culturels²² : partage de ressources, co-animation, etc. A ce titre, la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat a récemment mis en place deux médiathèques²³ (*L'Orangerie* à Lunéville et son projet de réplique à Baccarat) marquées par la volonté d'améliorer la diffusion des outils numériques auprès des habitants du territoire. Ces lieux favorisent l'inclusion numérique notamment des demandeurs d'emplois grâce à un partenariat avec Pôle Emploi, et proposent des animations culturelles, portées par des structures locales (le théâtre de Lunéville, l'école de musique...). Elles sont également au cœur d'un réseau relayé par les bibliothèques de communes rurales, offrant des animations culturelles dans ces zones.

²²Des médiathèques qui deviennent des tiers lieux : <http://www.caprural.org/services/5123-une-mediatheque-concue-comme-un-pole-multiservices>

²³Sur les médiathèques de la CC du Territoire de Lunéville à Baccarat : http://www.delunevilleabaccarat.fr/mediatheque_de_baccarat.html

Tiers-lieux culturels existants et en projet sur le territoire



Sources : IGN, INSEE, SNCF, Tactis
 Méthodologie Tactis
 Cartographie Tactis

© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Armature territoriale du Sud Meurthe-et-Moselle

- Territoire du Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine
- Pôle urbain métropolitain
- Agglomération relay
- Pôle urbain d'équilibre et pôle urbain de Baccarat

Tiers-lieux culturels recensés

- Tiers-lieu culturel existant (2)
- Tiers-lieu culturel en projet (3)
- Zone d'influence du tiers-lieu (10km)

Infrastructures

- Réseau ferroviaire
- Réseau autoroutier
- Routes départementales
- Limites des communes
- Limites des intercommunalités

Etude de cas : l'Atelier, une ancienne friche reconvertie en tiers-lieu culturel par la Ville de Toul

La Ville de Toul a ouvert en 2020 un espace pluridisciplinaire, dédié à la création sous toutes ses formes : l'Atelier. Au cœur d'une ancienne friche militaire en reconversion, la Ville a lancé en 2019 un appel à projet²⁴ pour tous les acteurs (associations, entrepreneurs, SCIC) qui souhaitent s'installer dans cet espace²⁵ pour y développer les activités suivantes : évènementiel, accès à la culture pour les publics dits éloignés, création de lien social, participation citoyenne, éducation et apprentissage...



Ancrage territorial :

L'agglomération-relais de Toul structure son territoire proche par ses activités économiques et de services mais connaît un certain recul démographique depuis quelques décennies. Elle fait donc face à la nécessité d'adapter ses équipements publics fondant une partie de son attractivité. Ce projet s'inscrit donc dans le renouvellement de l'offre de services opéré par la Ville au cours des dix dernières années, en s'appuyant notamment sur le dynamisme culturel et associatif du territoire communal.

Analyse opérationnelle :

L'Atelier est opérationnel depuis Mars 2020. La communauté de résidents est d'approximativement une quarantaine de personnes.

Il est situé sur une friche militaire en reconversion, située à proximité du centre-ville et de la gare SNCF et occupe un espace de 1 100m², décomposé ainsi :

- Espace de création partagé en intérieur (600m²)
- Espace de création partagé ouvert sur l'extérieur (100m²)
- Un espace de convivialité type bar

La commune, propriétaire du bâtiment, a lancé un appel à candidature pour louer un espace dans l'atelier. Les occupants ayant une activité à but non économique bénéficient d'une mise à disposition à titre gracieux. La Ville a contractualisé avec chaque occupant à travers des occupations temporaires ou permanentes.

Conclusion

Points forts :

- Soutien de la Collectivité et inscription dans une politique du territoire
- Outil d'attractivité et d'amélioration des services culturels fort
- Appel à projet qui affirme une dimension collaborative

Points faibles :

- Reproductibilité fortement dépendante d'une communauté existante
- Nécessite un grand espace, une multiplicité d'acteurs et une collectivité prête à faire des efforts financiers pour attirer les acteurs à but non lucratifs

Impact sur le territoire : important. Le lieu permettra d'enrichir la vie culturelle du territoire et aura un rôle social important. Il s'inscrit dans une politique plus générale de la Ville pour le renouvellement et l'amélioration des offres de services.

Reproductibilité : Relative. La mise en place de ce lieu a été particulièrement facilitée par l'implication de la commune, l'espace disponible et un territoire dynamique.

²⁴ https://www.toul.fr/IMG/pdf/pre_sentation_l_atelier_toul.pdf

²⁵ https://www.toul.fr/IMG/pdf/fiche_candidature-2.pdf

4.5.3. Analyse stratégique du profil des tiers-lieux culturels par rapport au territoire

Sur le territoire, ces tiers-lieux ont des aires de présence bien définies :

- Les villes relais et les pôles urbains d'équilibre
- L'aire métropolitaine du Grand Nancy

Leur positionnement et les activités qu'ils proposent dépendent de trois facteurs clés :

- Un maillage existant d'équipements culturels tête de réseau et une bonne accessibilité.
- Une forte implication des acteurs publics locaux, qui considèrent ces lieux comme des outils clés de leur politique culturelle et d'attractivité territoriale.
- Un « terreau » existant d'acteurs : communauté d'artistes, activités associatives et culturelles déjà structurées, etc.

Les différents territoires d'implantation de ces lieux vont jouer sur le degré d'influence et la zone de chalandise de ces espaces : si les tiers-lieux culturels de l'agglomération nancéienne (comme l'*Octroi*) ont vocation à attirer des publics venus de l'ensemble du département, ceux des villes relais ont une influence plus réduite, sur leur territoire proche.

De tels tiers-lieux ont des externalités positives directes sur le territoire :

- Diversification de l'offre culturelle existante et rapprochement entre la culture et le grand public ;
- Décentralisation de l'offre depuis Nancy vers des pôles relais du territoire (Pont-à-Mousson, Toul, Neuves-Maisons) ;
- Nouvelles utilités pour de nombreuses friches du territoire. A ce titre, avec respectivement 284 friches (481 ha) et 122 friches (87 ha), le Grand Nancy et le Val de Lorraine disposent des stocks les plus importants de potentiels fonciers liés au renouvellement urbain sur le territoire²⁶.

Toutefois, ces externalités ne se font jour qu'à condition d'un soutien de la collectivité et d'une programmation réfléchi et originale pour le lieu : choix des intervenants, capacité d'animation, évènements, partenariats, etc.

Le territoire d'implantation idéal de ces lieux semble donc se situer dans les agglomérations-relais et pôles d'équilibre, là où la densité de population et l'équipement du territoire en infrastructures sont suffisants. L'Est du territoire, et notamment les pôles de Lunéville, Baccarat ou du bassin industriel de Dombasle-sur-Meurthe/Saint-Nicolas-de-Port peuvent constituer des terrains intéressants au développement de telles offres. A ce titre, le projet du CIVIT à Flin, tiers-lieu multiforme et qui pourra à terme héberger une zone d'exposition notamment, pourrait participer à une dynamique culturelle sur cette partie du territoire.

Enfin, en plus de la question de la requalification des friches, le Schéma de Cohérence Territoriale fixe un objectif pour lesquels les tiers-lieux culturels peuvent être un outil de réponse : **le renforcement des mises en réseau et des partenariats visant à mutualiser les équipements culturels et les offres culturelles sur le territoire.**

A l'image des multiples initiatives du Sillon Lorrain (création d'un Pass Musées, projet de mise en place d'un réseau des Scènes de Musiques Actuelles) l'appui au développement d'initiatives de type tiers-lieu culturel pourrait favoriser cette politique culturelle sur le territoire.

²⁶ Extrait du schéma de cohérence territoriale, Syndicat Mixte Nancy Sud Lorraine

5. Mise en perspective avec l'état des dynamiques nationales et européennes

5.1. LES DYNAMIQUES NATIONALES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES USAGES

La France est encore à la traîne sur les usages numériques : 13 millions de Français sont aujourd'hui éloignés du numérique. Plusieurs facteurs sont déterminants dans ces fractures d'usages (notamment niveau d'étude, âge, implantation territoriale). Or la capacité de la population à utiliser les services numériques (dont les services publics) est la condition indispensable au développement des usages. Pour accompagner cette transformation, le très haut débit et les tiers-lieux sont des moteurs de développement des territoires.

En même temps, tout le monde est conscient de la difficulté à mobiliser des entreprises dans les dispositifs d'accompagnement par exemple du type « usine du futur » ou « transformation numérique ». Il s'agit ici de construire un cadre d'actions partagé entre les acteurs qui interviennent sur le champ de la médiation numérique en particulier en traitant l'angle mort des dispositifs actuels, c'est à dire la médiation numérique en direction des publics professionnels et, notamment, des artisans.

Pour accélérer la consolidation de l'offre de médiation numérique sur l'ensemble du territoire et mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'inclusion numérique, différentes initiatives ont été lancées à cet effet et dans lesquelles les tiers-lieux ont toute leur place :

5.1.1. Le Plan National pour un numérique inclusif.

Il prévoit un certain nombre de mesures pour faciliter l'accès aux services publics dématérialisés pour les publics les plus fragiles, en particulier la mise en place d'une expérimentation « Aidants Connect » (<https://beta.gouv.fr/startups/aidantsconnect.html>). Il s'agit de donner une connexion sécurisée à un professionnel préalablement habilité à faire des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule. Les tiers-lieux ont une place à prendre dans ce dispositif soutenu également par la diffusion de Pass Numériques auprès de publics prioritaires afin de favoriser leur montée en compétences et leur usage des services numériques. L'Etat mobilise 6,1 M€ sur cette mesure.

La situation sur le périmètre de l'étude

Parmi les 48 lauréats nationaux du Pass numérique (2 conseils régionaux, 15 conseils départementaux, 3 départements et régions d'outre-mer, 22 EPCI, 6 syndicats mixtes spécialisés dans les réseaux) on retrouve sur la Région Grand Est le Syndicat Mixte Moselle Fibre et l'Eurométropole de Strasbourg. Le diagnostic a mis en évidence la faible diffusion de ce dispositif sur le territoire du Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine, alors qu'il peut aussi constituer un volant de consolidation des tiers-lieux existants.

5.1.2. Le dispositif Hubs territoriaux pour un numérique inclusif

La filière de la médiation numérique étant encore trop fragmentée et hétérogène, la Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts et la Mission Société Numérique se sont associées pour labéliser, en février 2019, des hubs territoriaux pour un numérique inclusif. Structure territoriale, à l'échelle de plusieurs départements, un hub associe des acteurs publics, privés et associatifs afin de les mettre en réseau et de créer de nouvelles offres de médiation numérique sur le territoire. Pour permettre une meilleure harmonisation et coordination des acteurs et une mutualisation de compétences spécifiques telles que l'ingénierie financière, la formation ou la gestion de projets, les 11 hubs labélisés répondront à 4 principales missions :

- Recenser, articuler et coordonner les aidants numériques pour faire converger les projets vers des priorités territoriales définies avec les collectivités et les services de l'Etat ;

- Lever des fonds et aider à mobiliser toutes sources de financement (notamment européennes) en montant des projets à plus grande échelle ;
- Mutualiser et apporter de la valeur aux acteurs de terrain en créant des centres de services partagés (mutualisation de parcours de formations pour les aidants, partage d'outils et de ressources humaines...);
- Évaluer l'efficacité des services rendus sur le territoire et en informer les collectivités et les instances nationales concernées.

La situation sur le périmètre de l'étude

La Région Grand Est n'est pas couverte par cette expérimentation qui mobilise 5 M€ de la Banque des territoires, néanmoins les demandes exprimées par les acteurs rencontrés soulignent la pertinence de l'initiative prise par le Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine qui pourra trouver là les moyens de jouer ce rôle de pôle de ressources.

5.1.3. Le programme « Fabrique des territoires : nouveaux lieux, nouveaux liens »

« Nouveaux lieux, nouveaux liens » est un programme interministériel qui vise à donner accès à de nouvelles activités et de nouveaux services pour les habitants partout sur le territoire grâce au renforcement des tiers-lieux. Doté de 45 millions d'euros, l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à identifier d'ici 2022, 300 fabriques de territoire, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et 150 dans les territoires ruraux.

L'AMI est ouvert jusqu'en 2021 et la prochaine vague se clôturant le 20 juin 2020, les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier de candidature auprès de l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) www.societenumerique.gouv.fr/tierslieux. Ils seront également accompagnés après sélection par France tiers-lieux, l'association nationale d'appui aux porteurs de projets.

La situation sur le périmètre de l'étude

Au terme de la première vague a été dévoilé, le 3 février 2020, le nom des 80 premières structures lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire », parmi lesquelles on retrouve la commune de Vandoeuvre les Nancy labélisée « Fabrique des territoires ». Cette « Fabrique numérique des territoires » a vocation à devenir d'une part, un lieu ressources pour les porteurs de projets environnants, d'autre part, un lieu de formation et d'apprentissage, et enfin un lieu d'inclusion numérique pour les populations éloignées d'Internet et de ses nouvelles opportunités.

Aussi, au niveau du Département Meurthe-et-Moselle (cf. Cahier d'entretiens), plusieurs actions sont menées concernant ces domaines :

- Un projet étudiant de « BIM Lab » et d'économie sociale et solidaire dans un tiers-lieu, porté par l'Université de Lorraine et le Département ;
- Dans le cadre du « Programme Investissement d'Avenir » : un campus de poursuite d'étude, intégrant notamment un parcours de formation « animateur tiers-lieux »

5.1.4. Le programme pour la transformation numérique des PME et TPE : France Num

Si la France compte plus de **3,8 millions de TPE/PME** qui emploient **6 millions de salariés** le risque est qu'une entreprise sur cinq soit appelée à disparaître si elle n'enclenche pas sa transformation numérique dans les 3 ans. Convaincus qu'une initiative purement nationale serait vaine, tant le soutien aux TPE/PME se joue avant tout dans les territoires, le programme « [France Num](#) » piloté par la DGE a été conçu conjointement par les régions et l'Etat, qui en assurent le pilotage coordonné tout au long de son déploiement. L'ambition de ce programme est de permettre à l'ensemble des TPE/PME de placer le numérique au cœur de leur stratégie et de leurs actions, y compris par la transformation de leur modèle d'affaires.

Cette transformation peut être facilitée par un accompagnement de proximité et de qualité par un professionnel dénommé « activateur ». Les tiers-lieux de production et/ou d'innovation peuvent jouer ce rôle « d'activateurs » au sens du programme c'est-à-dire se référencer sur la plateforme nationale, réaliser un premier diagnostic et orienter le cas échéant, vers des prestataires experts susceptibles de mettre en œuvre les solutions techniques.

La situation sur le périmètre de l'étude

Au-delà de la nécessaire accélération de l'adaptation et transformation numérique des TPE/PME, le recensement des tiers-lieux à vocation professionnelle sur le territoire du Syndicat mixte est l'occasion pour les EPCI de favoriser des actions innovantes sur la découverte et l'appropriation des métiers du numérique, y compris ceux en lien avec le développement de l'industrie (industrie du futur), en lien avec les branches professionnelles. L'enjeu est, en effet, de drainer de plus en plus de jeunes, de demandeurs d'emploi qui souhaitent se reconverter et de filles vers les métiers du numérique qui sont aujourd'hui en tension et pour lesquels les entreprises ont des difficultés à recruter. Des programmes comme Territoires d'Industrie et le French Fab Tour peuvent aussi constituer pour les tiers-lieux des opportunités de développement (en lien avec les branches professionnelles) des actions pérennes en ce qui concerne plus particulièrement l'industrie du futur dont le développement est largement commandé par les technologies et les usages numériques.

5.2. LES DYNAMIQUES EUROPEENNES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES USAGES

Le développement du numérique dans les territoires ne peut se réaliser efficacement et harmonieusement sans son appropriation pleine et entière par les citoyens et les professionnels et sans la mise en œuvre de services de médiation capables de les accompagner efficacement.

A cet effet, « stratégie pour les compétences en Europe » se veut un cadre pour l'enseignement de compétences plus adapté à un marché de l'emploi fortement marqué par l'économie numérique en favorisant l'employabilité des personnes, en particulier des plus vulnérables en raison de leurs difficultés économiques et sociales. Plusieurs initiatives importantes ont été engagées par l'Union : la création en décembre 2016 d'une « Coalition en faveur des compétences numériques et de l'emploi » dont l'objectif a été pour 2020 de former un million de jeunes chômeurs à des emplois vacants dans le secteur du numérique grâce à des stages, des apprentissages et des programmes de formation à court terme, la mise en place de la EU Code Week et de All You Need Is Code visant à sensibiliser à l'importance de l'apprentissage du code, le Girls ITC Day organisé par le ECWT (European Centre for Women and Technology), initiative destinée à sensibiliser le public féminin aux opportunités professionnelles dans le numérique.

Malgré les initiatives lancées et les importants moyens financiers mobilisés sur le FEDER 2014-2020, la France occupe la 16ème place sur les 28 États membres de l'Union Européenne (UE) du classement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2019 de la Commission européenne, qui porte sur 5 items : la connectivité, le capital humain, l'utilisation des services Internet, l'intégration de la technologie numérique et les services publics numériques. Si ses résultats connaissent une légère progression, la France reste cependant derrière les pays les plus performants de l'Union comme la Finlande, le Danemark ou le Luxembourg.

La situation sur le périmètre de l'étude

L'inclusion et la médiation numérique sont devenues aujourd'hui des enjeux majeurs de l'adaptation des citoyens et des professionnels à la nouvelle donne de la transformation de nos sociétés et de nos économies marquées par la massification du numérique. Elles constituent un pilier des politiques de transformation des territoires.

La prochaine programmation FEDER 2021-2027 doit en France comme dans la Région Grand Est accompagner le rôle des tiers-lieux dans la médiation numérique et la montée en compétences des professionnels et des citoyens afin qu'ils maîtrisent davantage les cultures, les usages, les services et les outils numériques.

Au-delà, se pose la question de l'organisation des moyens financiers dédiés au « numérique » pour préparer la transition écologique et jeter des ponts entre les tiers-lieux et les industries des territoires.

6. Premiers éléments de conclusion : un besoin de mise en cohérence des initiatives de tiers-lieux

Le travail de recensement mené ainsi que les entretiens auprès des porteurs de projets et des collectivités ont permis d'identifier de réelles dynamiques autour des tiers-lieux sur le territoire sud-meurthe-et-mosellan. De plus, l'analyse de ces tiers-lieux par catégories démontre que l'offre y est diversifiée et que le territoire bénéficie bien d'une multitude de projets, qu'ils soient publics ou privés.

Cela laisse apparaître un territoire dynamique, peut-être même plus que ce qui avait pu être identifié par la Mission Coworking en 2018, qui recensait 67 tiers-lieux sur l'ensemble du territoire de la Région Grand Est. Ce premier travail à l'échelle nationale avait identifié les projets d'envergure nationale, mais l'étude de la Multipole montre qu'en allant jusqu'à la maille communale le nombre de projets augmente considérablement, preuve du foisonnement de projets locaux qui répondent à des besoins et des dynamiques propres au Sud 54. Sans compter les tiers-lieux qui n'ont pas encore été identifiés ou qui sont en cours de maturation chez les porteurs de projets...

Mais tout le travail de cette réalité locale, qu'a fait apparaître la présente étude, a également mis en lumière de nombreux défis à relever pour ces projets locaux, situés en dehors du pôle métropolitain nancéen :

- Faible fréquentation, pour certaines initiatives de coworking
- Des pépinières en pleine mutation, mais dont les collectivités porteuses ne savent comment prendre le tournant des nouvelles méthodes de travail et de production
- Des initiatives ambitieuses qui souffrent d'un manque de visibilité récurrent, mettant à mal leur pérennité à moyen et long-terme
- Un manque de communication autour de ces initiatives, qui ne sont pas facilement identifiables par les citoyens ou à une échelle supra-communale

Au vu du dynamisme local et des externalités que peuvent générer de tels projets, il semble nécessaire d'apporter des solutions à ces défis. Il peut être du rôle des acteurs publics de favoriser leur développement, mais aussi leur montée en compétence et en visibilité vers leurs publics cibles.

6.1. LE ROLE DES ACTEURS PUBLICS SUR LE TERRITOIRE : UN POTENTIEL PERÇU MAIS UN DIFFICILE PASSAGE A L'OPERATIONNEL

6.1.1. Des modèles économiques qui interrogent la question de la pérennité d'une partie des tiers-lieux identifiés

Le modèle économique d'un tiers-lieu est par nature complexe, c'est-à-dire qu'il ne peut pas reposer sur une source de revenu majoritaire mais au contraire combiner différentes ressources : **humaines** (salariés, bénévoles, mécénat de compétences, etc.), **financières** (subventions publiques, investissement sociétal, revenus d'activités), **partenariales** (matériel, production, support sous différentes formes marketing, juridique, etc.).

La réflexion sur le modèle économique qui est demandée aux tiers-lieux pour garantir leur pérennité et consolider leur rôle dans la structuration des territoires doit leur permettre :

- De définir le modèle qui correspond à chacun ;
- D'anticiper les priorités, les besoins et les évolutions futures ;
- De valoriser leurs actions ;
- De motiver des partenaires ;
- De sécuriser des financements.

D'une manière générale, il est recommandé aux tiers-lieux de ne pas construire un modèle économique en s'appuyant uniquement sur les contributions des membres ou sur une solvabilisation par un tiers, que celui-ci soit public ou privé : seuls des revenus d'activité peuvent garantir la viabilité économique de ces espaces sur le long terme, même si ces revenus peuvent être utilement complétés par des contributions publiques ou privées.

Cette nécessité s'accroît dans les zones où la densité de population et d'activité est relativement faible. Ainsi, les tiers-lieux présents sur des polarités métropolitaines comme Nancy peuvent atteindre la rentabilité en se basant sur la location d'espace de bureau ou de simples services, mais cela ne se confirme pas toujours pour les autres zones du territoire, que ce soit en agglomération relais, en bourg-centre ou en zone rurale (cf. *Cahier d'entretiens*).

Sur les 51 tiers lieux identifiés, 33 (soit 64%) sont soutenus par la collectivité. Et même s'il n'a pas été possible de quantifier les chiffres d'affaires de ces lieux et dans quelle proportion ils ont besoin de ces subventions pour continuer leur activité, plusieurs acteurs interrogés ont évoqué leur dépendance envers des subventions publiques et la fragilité de leur modèle économique. Or, dans l'idéal, ces subventions doivent permettre aux tiers-lieux de faire évoluer leurs activités (monter de nouveaux projets, engager un animateur en plus, etc.) plutôt que de garantir leur existence.

Cela s'explique par des zones de chalandises directes trop restreintes²⁷, là où en milieu métropolitain une zone d'accès de 10mn autour d'un lieu correspond à une dizaine de milliers de clients potentiels, hors métropole cela chute à quelques centaines.

C'est pourquoi les projets en dehors de la Métropole du Grand Nancy doivent accroître leur zone de chalandise autant que possible. Cela peut passer par plusieurs actions :

- L'augmentation de la visibilité des lieux, par une communication plus intensive. Cette logique est plutôt « push » c'est-à-dire que le tiers-lieu va chercher à contacter son public cible : publicité, annonce ciblée sur les réseaux sociaux, prospection, etc.
- Un travail d'attractivité, en donnant envie spontanément à leurs cibles de venir sur place. Cela pourra consister à mettre en place une devanture plus attrayante, organiser des événements ou intensifier l'effet du bouche à oreille...
- Enfin, par la facilitation d'accès aux lieux, par un travail d'aménageur de la part de la collectivité : mieux adapter l'offre de transport ou l'offre d'hébergement en fonction du profil du projet...

Le travail de recensement démontre que les tiers-lieux hors métropole du Grand Nancy ont tendance à moins communiquer et à moins faire ce travail de marketing, alors qu'ils en ont le plus besoin. Ainsi, certains tiers-lieux, dont la fréquentation n'est pas suffisante par manque de visibilité ou de cohérence entre leur offre et le territoire, n'arrivent pas à être rentables. C'est le cas par exemple du Glass Fab lab de Vannes-le-Châtel. Ce lieu bénéficie d'un rayonnement européen (et est financé notamment par le fond FEDER), car il est adossé au CERFAV. Toutefois, il ne parvient pas à attirer localement suffisamment de visiteurs pour remplir ses disponibilités. Ceci s'explique en partie par sa localisation dans une zone rurale isolée couplée à une offre de transport public faible : seulement un aller-retour journalier par bus.

De même, la plupart des tiers-lieux en agglomération relais, en bourg centre ou en zone rurale sont soutenus financièrement par la collectivité (84% des projets²⁸) et peinent tout de même à atteindre l'équilibre économique.

²⁷ La zone de chalandise est la zone géographique d'où proviennent la majorité des clients d'un point de vente. C'est la zone d'attractivité du point de vente.

²⁸ Sur 32 des tiers-lieux hors Métropole du Grand Nancy pour lesquelles cette information était disponible.

Cette fragilité du modèle économique pourrait être compensée par la mise en place d'une stratégie au niveau de l'ensemble du territoire qui permettrait par exemple :

- Le partage des bonnes pratiques entre porteurs de projets (modèles économiques, outils de communication, informations sur les financements, etc.)
- La mutualisation des ressources vitales au fonctionnement d'un tiers-lieu : prospection, animation, supports de communication, services proposés...
- La valorisation des offres existantes sur le territoire par la mise en place d'une identité commune des tiers-lieux du sud Meurthe-et-Moselle
 - La montée en compétences des différents acteurs publics comme privés sur le sujet des tiers-lieux ;
 - La création d'une entité représentative des tiers-lieux permettant des achats groupés et des partenariats plus aisés.

6.1.2. Des acteurs publics qui agissent en fonction des opportunités ou des besoins sur leur territoire

Le tiers-lieu devient de plus en plus un outil de politique publique que cherchent à mobiliser les collectivités locales. De tels lieux permettent d'animer la vie économique, culturelle ou sociale du territoire, et ainsi redynamiser celui-ci ou y apporter des nouvelles activités. De telles politiques peuvent participer à la résolution de problématiques comme la réduction des mobilités pendulaires ou la redynamisation de la vie économique.

Aujourd'hui, les acteurs publics du territoire semblent orienter leurs actions vis-à-vis des tiers lieux selon plusieurs logiques :

- Des défis et besoins locaux à adresser

Comme la présente étude l'a montré, la très grande partie des tiers-lieux soutenus par les collectivités locales répondent à une variété de besoins locaux :

- Offrir de nouveaux services aux citoyens, qu'ils soient culturels, économiques, administratifs, évènementiel, etc.
- Redynamiser le territoire
- Réduire l'ampleur des mobilités pendulaires
- Favoriser l'agriculture de proximité
- Mettre en valeur l'artisanat et les savoir-faire locaux
- Accompagner les publics les plus fragiles du territoire
- Une lutte contre l'isolation territoriale et la désertification des services publics
- Etc.

- Des opportunités immobilières à valoriser

Plusieurs tiers lieux identifiés dans cette étude, notamment culturels, sont issus d'une réflexion sur la requalification de friches (les abattoirs de Nancy pour *l'Octroi*, un site industriel pour *La Cheminée* et *l'Îlot*, ou encore une ancienne friche militaire pour *l'Atelier* à Toul...).

De plus, de très nombreuses communes disposent de bâtiments publics vacants (école, collège, anciens bureaux) qui sont perçus comme une opportunité idéale pour l'implantation d'un tiers-lieu afin d'occuper l'espace, de redynamiser la commune, de maintenir un entretien des locaux, etc. A Velle-sur-Moselle, c'est Mme Evelyne Mathis, maire de la commune, qui a porté sa voix pour établir Velle & Co, l'espace de coworking accueillant trois entrepreneurs dans une ancienne école. Après les coûts d'entretiens, l'espace ne rapporte à la commune que 1 000€ par an, son intérêt réside donc plutôt dans le fait de continuer à faire vivre des locaux.

Toutefois, il faut rappeler que les tiers-lieux sont dépendants de leur public : un lieu vacant constitue certes une opportunité (dans la mesure où les travaux de réhabilitation ne découragent pas la collectivité) mais ne peut pas constituer la seule motivation pour un projet de tiers-lieu. L'appel à projet de la Ville de Toul pour *l'Atelier* en est l'exemple : la collectivité a proposé de mettre à disposition une friche réhabilitée à coût réduit pour y attirer une communauté d'artistes déjà bien structurée sur le territoire.

- Des outils du développement économique en pleine mutation

De nombreux acteurs publics du Sud 54 (EPCI, Chambres consulaires, Aménageurs) sont impliqués dans des actions de développement économique et notamment d'accompagnement des entreprises, comme l'a montré l'étude des dynamiques de tiers-lieux d'activités sur le territoire. Ces actions s'incarnent par exemple dans des dispositifs comme les pépinières d'entreprises, qui sont en pleine mutation. Les entretiens réalisés avec des acteurs économiques et publics du territoire ont fait émerger une volonté de cohésion dans l'offre et de construction d'une stratégie pour ces lieux, afin de faire évoluer leur offre de service, notamment vers le concept de tiers-lieu. Ainsi, la mutation des outils du développement économique sur le territoire semble être un motif d'intérêt croissant envers les tiers-lieux pour ces acteurs locaux.

6.1.3. Un rôle des acteurs publics à structurer et à renforcer

L'implication des acteurs publics pour le développement des tiers-lieux sur le territoire sud meurthe-et-mosellan semble encore inégale. L'action publique se substitue le plus souvent à une absence d'initiatives privées.

Ainsi, sur la Métropole du Grand Nancy, les tiers-lieux sont le plus souvent privés. En zone urbaine dense, les tiers-lieux ont des modèles économiques qui ont fait leur preuve (forte demande d'espaces de travail, nombre de clients potentiels plus élevé), ce qui permet à l'initiative privée de porter des projets sans appel à la puissance publique.

Sur le reste du territoire, en revanche, l'appui du public pour le développement de ces lieux devient nécessaire dans la plupart des cas, et peut parfois relever du service public. Sur le territoire de la Multipole, c'est dans le pays Terres de Lorraine²⁹ que le tissu de tiers-lieux est le plus dense, dont une grande partie est portée par des collectivités.

A l'heure actuelle, les acteurs publics (élus, EPCI, chargés de missions...) rencontrés dans le cadre de l'étude sont relativement acculturés à la notion de tiers-lieux et ont, pour la majeure partie, connaissance d'initiatives sur leur territoire.

A ce stade de l'étude l'ensemble des collectivités est impliqué dans un projet de tiers-lieu, à différent niveau (portage, subvention, étude ou projet). Il semble donc important d'appuyer les acteurs publics à travers une stratégie commune et la diffusion d'outils mutualisés.

6.2. UN BESOIN DE MISE EN COHERENCE COMME PREMIER PAS VERS UNE POLITIQUE DES TIERS-LIEUX A L'ECHELLE DU SUD 54

6.2.1. La consolidation d'une culture commune entre élus, acteurs du développement économique et société civile

Sur la majorité des tiers-lieux situés en zone rurale et périurbaine rencontrée, le besoin de culture commune et d'une mise en cohérence territoriale a été évoqué, que ce soit par les collectivités ou les porteurs de projet privés.

Cette culture commune, et la stratégie qui en découlera, semble nécessaire pour faire émerger un maillage territorial cohérent sur l'ensemble de la Multipole. Une telle culture devra également prendre en compte le partage des expériences et des compétences, afin de rendre les tiers-lieux pérennes et utiles au plus grand nombre.

Dans un premier temps, cette culture commune pourrait se construire sur la base de :

²⁹ Depuis 2005 les communautés de communes Terres Toulaises, de Colombey et du sud toulais, de Moselle et Madon et du pays du Saintois sont organisées au sein du pays Terres de Lorraine pour mener des actions et partager des services qui deviennent possibles à 100 000 habitants.

- L'organisation d'évènements relatifs aux tiers-lieux ;
- Le partage des expériences des différents porteurs de projets ;
- La communication autour de la notion de tiers-lieux et la mise en valeur des initiatives existantes sur les territoires.

6.2.2. Un besoin de visibilité pour adapter son positionnement

Afin d'atteindre son modèle économique, chaque tiers-lieu doit s'adapter par rapport à l'ensemble des offres du territoire, ce qui implique d'identifier le positionnement des autres tiers-lieux. Cette visibilité sur l'ensemble des offres du territoire est importante, afin de permettre à chaque porteur de projet d'atteindre d'une certaine façon un avantage concurrentiel lui permettant de devenir attractif.

Pour savoir quel positionnement adopter en ce sens, les porteurs de projets doivent avant tout connaître l'ensemble des initiatives déjà existantes ou en cours, pour ne pas risquer de se mettre en concurrence involontairement. Une cartographie listant l'ensemble des tiers-lieux existants et leur positionnement doit donc être partagée à l'échelle de l'ensemble du territoire.

De plus, les projets de tiers-lieux doivent s'adapter à la demande existante, ou potentielle, sur le territoire, afin de conserver la taille critique de leurs communautés. Il est donc nécessaire de leur donner une visibilité sur la demande, ce qui peut se faire par l'inclusion de la société civile dans l'application de la stratégie de cohérence des tiers-lieux sur le territoire.

6.2.3. Un nécessaire partage des ressources et des moyens, dans une dynamique collaborative

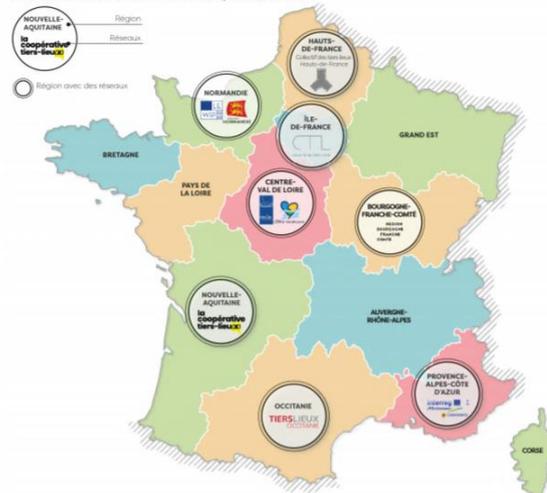
Le point de départ de la plupart des projets de tiers-lieux est un besoin de collaboration/mutualisation : partage des espaces, des moyens, de la connaissance...

La notion de réseau est en effet centrale pour un tiers-lieu, et c'est la présence d'un réseau suffisamment impliqué ou dense qui assure sa pérennité.

A ce titre, *La Coopérative des Tiers-lieux*³⁰ en Nouvelle-Aquitaine fait figure de référence : partage des ressources, mise en relation des porteurs de projets, outils méthodologiques, informations sur les financements, formations des porteurs de projets...

En répliquant cette dynamique de partage entre différents acteurs à l'échelle du sud meurthe-et-mosellan, il semble possible de favoriser leur développement et les rendre pérennes dans le temps.

RÉSEAUX DE TIERS LIEUX IDENTIFIÉS PAR LA MISSION COWORKING, TIERS LIEUX



Réseaux de tiers lieux identifiés par la Mission Coworking (2018) ; une mise en réseau des acteurs locaux qui reste à mettre en œuvre

³⁰ <https://coop.tierslieux.net/>

La plupart des acteurs interrogés, aussi bien dans la sphère publique que privée, sont favorables à un partage des retours d'expériences de la part des tiers-lieux déjà fonctionnels. Cela permettrait d'isoler les bonnes pratiques et de répliquer ailleurs ce qui a pu faire ses preuves, en adaptant toujours au territoire dans lequel s'ancre le tiers-lieu. Cela peut concerner la forme juridique la plus adaptée, la façon de développer son offre, ou encore le modèle économique à adopter.

Pour aller plus loin, certains acteurs sont également intéressés par la mutualisation de certaines ressources entre territoires et tiers-lieux, afin d'optimiser leur mise en place et leur fonctionnement. Les ressources mutualisables peuvent être les suivantes :

- Ressources méthodologiques :
 - Modèles économiques
 - Modèles juridiques
 - Retours d'expériences généraux
- Ressources humaines :
 - Animateurs de tiers-lieux
 - Community Managers/Chargés de communication
 - Formateurs
- Espace et logistique :
 - Mutualisation des locaux
 - Partage des locaux entre plusieurs structures
- Ressources financières
 - Réponse commune à des Appels A Projets et dossiers de financements
 - Ressources des collectivités
 - Mécénat/Sponsoring privé
- Services
 - Mutualisation des services proposés
 - Achats communs

Pour aller dans ce sens, il serait pertinent de constituer un Centre de ressources partagées à l'échelle de la Multipole qui permettrait aux porteurs de projets et aux acteurs publics d'avoir un accès à des outils et ressources utiles.

6.3. DES DISPOSITIFS A PRENDRE EN COMPTE DANS LA CRISE DU COVID-19 ET LA RELANCE DE L'ECONOMIE A AMORCER PAR LES COLLECTIVITES PUBLIQUES

Depuis le début de la crise sanitaire provoquée par la pandémie du Covid-19, les tiers-lieux et les fablabs en particulier, se sont mobilisés pour prototyper ou fabriquer du matériel médical d'urgence : visières, masques, respirateurs, valves, pousses-seringues... D'autres collectifs citoyens ont assuré la continuité pédagogique ou mis en place des actions de solidarité pour garantir l'approvisionnement alimentaire des personnes en difficulté, de venir en aide aux personnes seules, etc.

Ainsi, plus de 30 000 « makers » se sont organisés avec la création de 200 groupes Facebook de coordination à toutes les échelles (région, département, ville...) pour fournir des réponses en urgence en lien avec la plateforme nationale « COVID 3D » lancée par l'APHP (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris) qui met à disposition des éléments techniques prototypés / testés / fiabilisés pour fabriquer des solutions de protection pour les populations en premières lignes pendant la crise sanitaire.

Sur le département de la Meurthe-et-Moselle deux groupes de makers se sont constitués à Nancy et près de Marbache pour fabriquer des visières de protection contre le Covid-19.

Le développement des tiers-lieux d'innovation n'est pas l'apanage des grandes métropoles, comme l'illustre l'Hermitage, un tiers-lieu d'innovations rurales et citoyennes niché dans une exploitation agricole et situé au carrefour des vallées de l'Aisne et de l'Oise. Labellisée « Fabrique Numérique de Territoire » la communauté d'innovateurs s'est attelée en collaboration avec l'APHP à la création d'un dispositif de respiration artificielle d'urgence, peu onéreux et facilement reproductible.

Afin de se retrouver dans ce foisonnement, la plateforme *Covid-Initiatives* recense des initiatives de la société civile pour faire face à la pandémie de Covid-19.

Le contexte futur est très incertain quant à la durée, quant aux éventuels cycles de répétition de l'épidémie et aux moyens à déployer pour y répondre. **Face à cette situation inédite, les fablabs peuvent être les lieux de prototypage voire de production de petites séries ainsi que de prototypage de machines de production en grandes séries.**

A titre d'exemple, en Nouvelle-Aquitaine, un consortium « Home made » s'est constitué autour de 7 têtes de réseaux (*Coopérative des Tiers-lieux, HUBERT, le hub territorial pour un numérique inclusif, Sew&Laine, Réseau français des Fablabs, Naos, Le 400, le Réseau Tiers-lieux Médoc*), 19 fablabs, 6 collectifs de couturières, 1 chantier d'insertion, 3 laboratoires de recherche et 1 Living Lab santé pour assurer :

- En urgence, la coordination et l'accélération de la fabrication et la distribution locale et agile d'outils de protection (masques, visières, surblouses...)
- à 6 mois, le prototypage et l'expérimenter des outils et services répondant aux besoins médicaux et médicosociaux, au sein des établissements de santé.
- A 9 mois, l'analyser l'émergence de la filière fablabs et son potentiel de transformation à l'échelle régionale en une micro-usine de fabrication numérique en réseau.

Mais pour réussir à relever le défi d'une micro-usine de fabrication numérique en réseau et ancrer les tiers-lieux dans la résilience des territoires, il est indispensable de faire réseau et de s'interroger sur les conditions de la pérennisation d'émergences productives, des process d'innovations décentralisés de long terme au sein de la transition écologique.

L'étude commandée par le Syndicat mixte de la Multipole Nancy Sud Lorraine peut être l'occasion pour les EPCI membres de se projeter dans les prochaines années sur le rôle du numérique dans leur territoire.

7. Annexes

7.1. GLOSSAIRE

Bibliothèque 3ème lieu : bibliothèque se présentant comme un lieu vivant, de rencontres informelles et de convivialité, en privilégiant la relation humaine, l'échange de connaissances et de savoirs.

Coworking : espace de travail qui regroupe, dans un même bureau partagé, des travailleurs indépendants ou des télétravailleurs de différentes organisations.

Co living : certains tiers-lieux proposent des offres de coworking et de « co living » : possibilités d'hébergement sur le lieu et partage d'activités. Ces lieux peuvent par exemple attirer des travailleurs dans les zones rurales en basant leur offre sur la mise à disposition d'un lieu de travail dans un cadre différent.

Espace Public Internet (EPI) / Numérique (EPN) : espace destiné à l'accompagnement de tous les publics aux usages numériques, grâce à des ateliers d'initiation et de perfectionnement, ou via l'accès libre au réseau Internet.

Fab lab : contraction de *Fabrication Laboratory* (Laboratoire de fabrication), le fab lab (ou Fab Lab) est un lieu ouvert au public, avec à disposition toutes sortes d'outils (machines-outils, à commande numérique, imprimante 3D, etc.), pour la conception et la réalisation d'objets.

Friche culturelle : lieu éphémère installés légalement sur des terrains inoccupés dans l'attente de projets immobiliers, servant de lieu d'expression aux artistes et constituant le point d'ancrage de diverses initiatives culturelles (expositions, ateliers, rencontres...)

Hacklab / Hackerspace / Hacker House : lieu de rencontre entre personnes partageant un intérêt commun (souvent autour de l'informatique, de la technologie, des sciences, des arts, etc.) afin de permettre les collaborations, le partage des ressources et des savoirs.

Laboratoire citoyen / de l'Economie sociale et solidaire / de l'urbanisme social et temporaire : espace proposant les outils et méthodes pour expérimenter et consolider l'action citoyenne sur les territoires.

Learning center : bibliothèque publique ou universitaire intégrant une forte dimension numérique et pluri-média, constituant un lieu de rencontre autour des savoirs, permettant d'optimiser la connaissance, y compris à distance.

Lieu de médiation numérique et d'inclusion sociale : lieu d'expérimentation et de diffusion des nouveaux services et des nouveaux usages liés au numérique, à l'instar des EPI et EPN.

Living lab : lieu d'expérimentation des futurs outils technologiques du quotidien, dans lequel l'utilisateur évolue comme au sein d'un « appartement-scénario » et participe dans le même temps au développement de l'innovation.

Maker space : évolution du hackerspace vers un atelier de fabrication numérique ouvert au public, mettant à disposition les machines-outils et à commande numérique habituellement réservés aux professionnels dans un but de prototypage ou production à petite échelle.

Micro-folie : initiative du Ministère de la Culture, la micro-folie est un espace abritant un musée virtuel, où les œuvres numérisées sont présentées au public.

Quartier libre : tiers-lieu dédié à la cuisine inauguré en septembre 2019 à Paris, où se côtoient une cuisine partagée entre les habitants, un restaurant de quartier et un laboratoire pour les cuisiniers professionnels souhaitant se lancer.

Startup studio : entreprise créant des startups en s'appuyant sur des ressources partagées et une équipe multidisciplinaire.

7.2. RECENSEMENT DES TIERS-LIEUX SUR LE TERRITOIRE

Nom du tiers-lieu	Catégorie	Etat	Commune
Fabrique numérique des Territoires	Tiers-lieu de service public	en cours	Vandœuvre-lès-Nancy
FL Tech	Tiers-lieu d'activité	lancé	Pompey
La Cheminée	Tiers-lieu culturel	en cours	Blénod-lès-Pont-à-Mousson
CIVIT	Tiers-lieu d'activité	en cours	Flin
Velle and Co	Tiers-lieu d'activité	lancé	Velle-sur-Moselle
Etre Eco-Lié	Tiers-lieu social	lancé	Xirocourt
Projet de l'ancien collège de Badonviller	Tiers-lieu d'activité	en cours	Badonviller
Projet de coworking rural du Sânon	Tiers-lieu d'activité	lancé	Einville-au-Jard
Projet de tiers-lieu de la CC Seille et Grand Couronné	A définir	en réflexion	à définir
Kaleidosco	Tiers-lieu d'activité	lancé	Favières
Fab lab du CERFAV	Tiers-lieu d'innovation	lancé	Vannes-le-Châtel
Projet de coworking	A définir	en réflexion	Chaligny, quartier de la filature
Le Tremplin	Tiers-lieu d'activité	lancé	Toul
L'Ilot	Tiers-lieu culturel	en cours	Maxéville
La Poudrière	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
NYBI	Tiers-lieu d'innovation	lancé	Nancy
LF2L	Tiers-lieu d'innovation	lancé	Nancy
L'Atelier de la Pep	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
Projet de tiers-lieu associatif	Tiers-lieu social	en cours	Colombey-les-Belles
La Factory Digitale	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
At Work Concept Office	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
Tiptop&Co	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
Le Kagibi	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
Le Paddock	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
Le Verger	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy
La Piscine	Tiers-lieu social	lancé	Maxéville
Tiers-lieu de Saulcy	Tiers-lieu d'activité	lancé	Dombasle-sur-Meurthe
Le Prieuré de Varangéville	A définir	en réflexion	Varangéville
Projet de tiers-lieu sur le thème du BTP	A définir	en réflexion	A définir
Projet de tiers-lieu d'économie sociale et solidaire	A définir	en réflexion	A définir

Projet de tiers-lieu de proximité	A définir	en réflexion	A définir
La Filoche	Tiers-lieu culturel	lancé	Neuves Maisons
Ma Bonne Etoile	Tiers-lieu social	lancé	Praye
L'Atelier	Tiers-lieu culturel	lancé	Toul
Ancien lycée Bardot de Pont-à-Mousson	Tiers-lieu d'activité	lancé	Pont-à-Mousson
Magasin PAMBIO	Tiers-lieu social	lancé	Pont-à-Mousson
Projet totem de la French Tech	Tiers-lieu d'activité	en cours	Nancy
Le Village by CA	Tiers-lieu d'activité	lancé	Laxou
L'écurie n°8	Tiers-lieu social	en cours	Lunéville
L'Octroi	Tiers-lieu culturel	en cours	Nancy
Maison de Service au Public de Badonviller	Tiers-lieu de service public	lancé	Badonviller
Maison de Service au Public de Blâmont	Tiers-lieu de service public	lancé	Blâmont
Maison de Service au Public de Champenoux	Tiers-lieu de service public	lancé	Champenoux
Maison de Service au Public de Cirey-sur-Vezouze	Tiers-lieu de service public	lancé	Cirey-sur-Vezouze
Maison de Service au Public de Thiaucourt	Tiers-lieu de service public	lancé	Thiaucourt
Maison de Service au Public de Mont-sur-Meurthe	Tiers-lieu de service public	lancé	Mont-sur-Meurthe
Maison de Service au Public de Vézelize	Tiers-lieu de service public	lancé	Vézelize
Maison de Service au Public de Domèvre-en-Haye	Tiers-lieu de service public	lancé	Domèvre-en-Haye
Maison de Service au Public de Azerailles et Fontenoy-la-Joûte	Tiers-lieu de service public	lancé	Azerailles/Fontenoy-la-Joûte
Maison de Service au Public d'Einville-au-Jard	Tiers-lieu de service public	lancé	Einville-au-Jard
Beeplex	Tiers-lieu d'activité	lancé	Nancy

TACTIS

43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France
Tel : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05
contact@tactis.fr - www.tactis.fr